



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

---

**2025**

# Préambule

Le Conseil Municipal du 20 janvier va débattre des grandes orientations budgétaires de la ville d'Urrugne pour l'année 2025.

La stratégie financière de la commune s'appuie sur la mise en œuvre du Plan de Mandature, dans le but de réussir la transition écologique, sociale et démocratique, initiée depuis le début de ce mandat.

Pour y parvenir, la municipalité poursuivra deux grandes orientations stratégiques :

- d'une part, la revitalisation de la ville d'Urrugne au sein du territoire Pays Basque et transfrontalier en pleine transformation ;
- d'autre part, l'importance d'une action municipale volontariste et innovante pour offrir un nouveau service public aux Urruñar et plus particulièrement aux plus jeunes et aux publics les plus fragiles.

De ces deux grandes orientations transversales, 20 thématiques ont été déclinées réparties en trois grands axes. Elles seront présentées de façon synthétique dans les pages qui suivent.

Ce budget 2025 se fonde sur les principes suivants :

- le pari de l'investissement pour favoriser les transitions du territoire ;
- la sollicitation accrue des partenaires et la recherche de financements extérieurs ;
- la stabilisation des dépenses de fonctionnement dans un contexte de forte incertitude ;
- la recherche de nouvelles recettes de fonctionnement pour répondre aux besoins de développement des politiques publiques

# Le rapport d'orientations budgétaires

## *Une obligation pour les collectivités locales*

La loi impose au maire de présenter au conseil municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Une délibération doit être prise par le Conseil Municipal afin d'acter ce débat. L'objectif du rapport d'orientations budgétaires est de proposer au Conseil Municipal les grandes orientations de la politique financière et fiscale qui sera menée sur les années à venir pour financer les choix faits par la municipalité, en particulier en matière d'investissement.

Le débat d'orientations budgétaires représente un temps fort, une étape essentielle de la procédure budgétaire, car il permet de discuter des priorités politiques et de la situation financière de la collectivité, de façon constructive et transparente. La loi prévoit que ce rapport doit contenir :

- les orientations budgétaires : les orientations prévisionnelles de dépenses et de recettes en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement de coopération intercommunale dont elle est membre ;
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements ;
- la structure de la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, il doit préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

# Sommaire

<b>1- CONTEXTE GÉNÉRAL</b>	<b>p.6</b>
1.1/ Le contexte international.....	7
1.2/ Le contexte national et les principales mesures de la loi de finances.....	10
1.3/ La situation de la commune : évolution rétrospective des grands postes budgétaires....	15
1.3.1/ Analyse détaillée de la section Fonctionnement.....	16
1.3.1.1/ Les recettes de fonctionnement : d'où vient l'argent de la commune ?....	18
1.3.1.2/ Les dépenses de fonctionnement.....	22
1.3.2/ Analyse détaillée de l'investissement.....	27
1.3.2.1/ Les dépenses d'investissement.....	27
1.3.2.2/ Les recettes d'investissement.....	28
1.3.2.3/ L'endettement de la commune.....	28
<b>2 - METTRE EN OEUVRE LE PLAN DE MANDATURE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>p.29</b>
<b>Axe 1 : Dynamisation du cœur de bourg et aménagement du territoire</b>	
2.1.1/ Des opérations urbaines d'aménagement pour construire du logement accessible et pour "faire ville".....	30
2.1.2/ Stimuler les projets d'innovation économique, sociale et solidaire.....	32
2.1.3/ Des conseils de quartier au service des investissements de proximité et de la préservation du cadre de vie et la tranquillité dans les quartiers.....	33
2.1.4/ Pour une politique culturelle dynamique.....	34
<b>Axe 2 : Transition écologique</b>	
2.2.1/ De la préservation des terres agricoles à la construction d'une cuisine centrale : vers un Plan de souveraineté alimentaire.....	35
2.2.2/ Urrugne "Territoire engagé pour la Nature".....	36
2.2.3/ Plan de décarbonation de la collectivité et mise en oeuvre d'un plan de sobriété énergétique.....	37
2.2.4/ Agir sur les mobilités durables pour faciliter les déplacements.....	38

### **Axe 3 : Cohésion sociale**

2.3.1/ Une ville aux côtés des aînés et des personnes en situation de fragilité.....	40
2.3.2/ Pour une politique publique de la petite enfance et un soutien aux familles et à la parentalité.....	41
2.3.3/ PEDT et CTG : feuille de route de la politique éducative 2025.....	43
2.3.4/ Améliorer la qualité de vie des séniors.....	45
2.3.5/ “Promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les discriminations”.....	46
2.3.6/ Promotion de l’Euskara.....	47
2.3.7/ Faire vivre la démocratie participative.....	48
2.3.8/ Au côté de la vie associative.....	49

### **3 - LE PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT ET SON IMPACT SUR LES ÉQUILIBRES FINANCIERS** **p.50**

3.1/ Le maintien d’un scénario volontariste tout en rétablissant les capacités d’autofinancement de la commune (marge brute).....	51
3.1.1/ Le fonctionnement 2025-2029.....	51
3.1.2/ Les investissements 2025-2029.....	52
3.2/ Les modalités de financement.....	55
3.2.1/ pas de hausse généralisée de la fiscalité programmée.....	56
3.2.2/ Mieux solliciter les financements .....	56
3.2.3/ Actionner les nouvelles recettes.....	57
3.2.4/ Activer l’emprunt de manière maîtrisée .....	57

### **ANNEXE : Données RH relatives aux effectifs et aux éléments de rémunération** **p.58**

# - 1 - CONTEXTE GÉNÉRAL

Rarement ces dernières décennies, l'exercice d'élaboration budgétaire des collectivités n'aura été aussi incertain. Dans un contexte international et national de crise, la situation financière de la ville d'Urrugne s'est logiquement détériorée à l'instar des petites villes de la même strate. A la date du 20 janvier 2025, les collectivités demeurent suspendues à l'actualité parlementaire du vote du Projet de loi de finances.



## 1.1/ LE CONTEXTE INTERNATIONAL

### Une croissance stagnante :

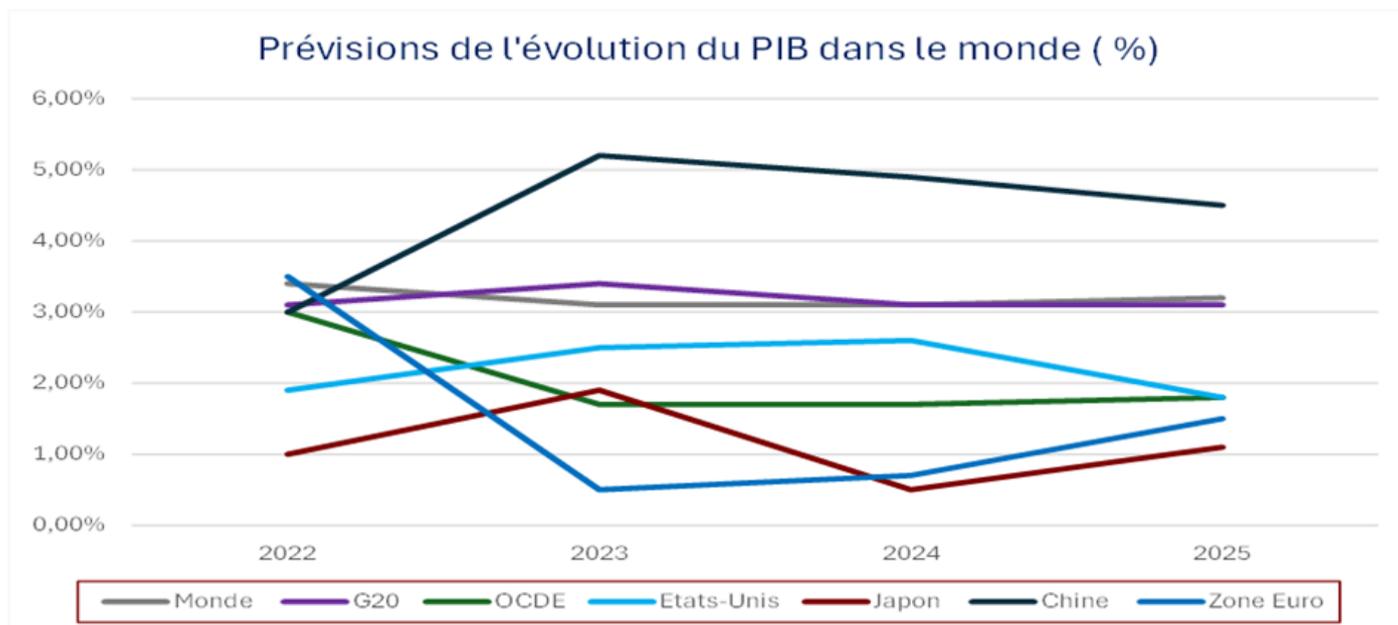


Figure 1 : Prévisions de l'évolution du PIB dans le monde Source : PERSPECTIVES ECONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME

La croissance mondiale devrait stagner en 2024 et 2025. Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'OCDE, indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à ce qu'elle a connu durant la période avant la COVID. Avec une croissance estimée à 3,1% dans le monde en 2024 et une prévision d'une croissance à 3,2% de PIB réel en 2025 selon l'OCDE, ce qui est inférieur à la moyenne sur les dernières années avant COVID. Les conséquences de ce ralentissement ne sont cependant pas partout les mêmes. Ainsi, en 2024-2025, la croissance devrait être inférieure à la moyenne des années 2010 dans près de 60% des économies. Seul le Moyen-Orient, paraît échapper à cette tendance baissière avec une croissance estimée 2,8% en 2024 et atteignant 4,2% en 2025 indique également la banque mondiale. Globalement, la croissance inattendue dans certaines régions du monde a compensé la baisse dans d'autres.

S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis auraient une croissance de 2,6% en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8% en 2025. S'agissant des pays du G20 celle-ci stagnerait à 3,1% en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone Euro, les prévisions sont plus optimistes avec 0,7% de croissance en 2024 et presque 1,5% en 2025.

Néanmoins, malgré un éclaircissement de la situation économique mondiale, l'organisation mondiale du commerce prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6% en 2024 et 3,3% en 2025, certaines craintes persistent. Notamment vis-à-vis des tensions au Moyen-Orient, des relents inflationnistes persistants et d'une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser. De plus, les tensions commerciales croissantes et les incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, ajoutées aux résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance, et empêche les autorités de mettre en place les politiques adéquates. La crise immobilière chinoise fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

## La politique monétaire et l'inflation

S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED Jerome Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon. Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024 indique, l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

La FED a abaissé ses taux directeurs en septembre à hauteur de 0,5%. Elle a continué sur cette voie avec une nouvelle baisse de 0.25 en novembre. Le 12 septembre 2024, la BCE a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,5%, pour s'établir à 15 points de base.

Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE, de 3,65% contre 4,5% en septembre 2023. Il était nul au 1er janvier 2022.
- Pour la FED, de 4,75% actuellement contre 5,5% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la BoE, de 5 % actuellement contre 5,25% en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la BoJ, il est de 0,25% actuellement, contre 0,10% en 2023. Il était également de 0,10% au 1er janvier 2022.



## Evolution des taux directeurs

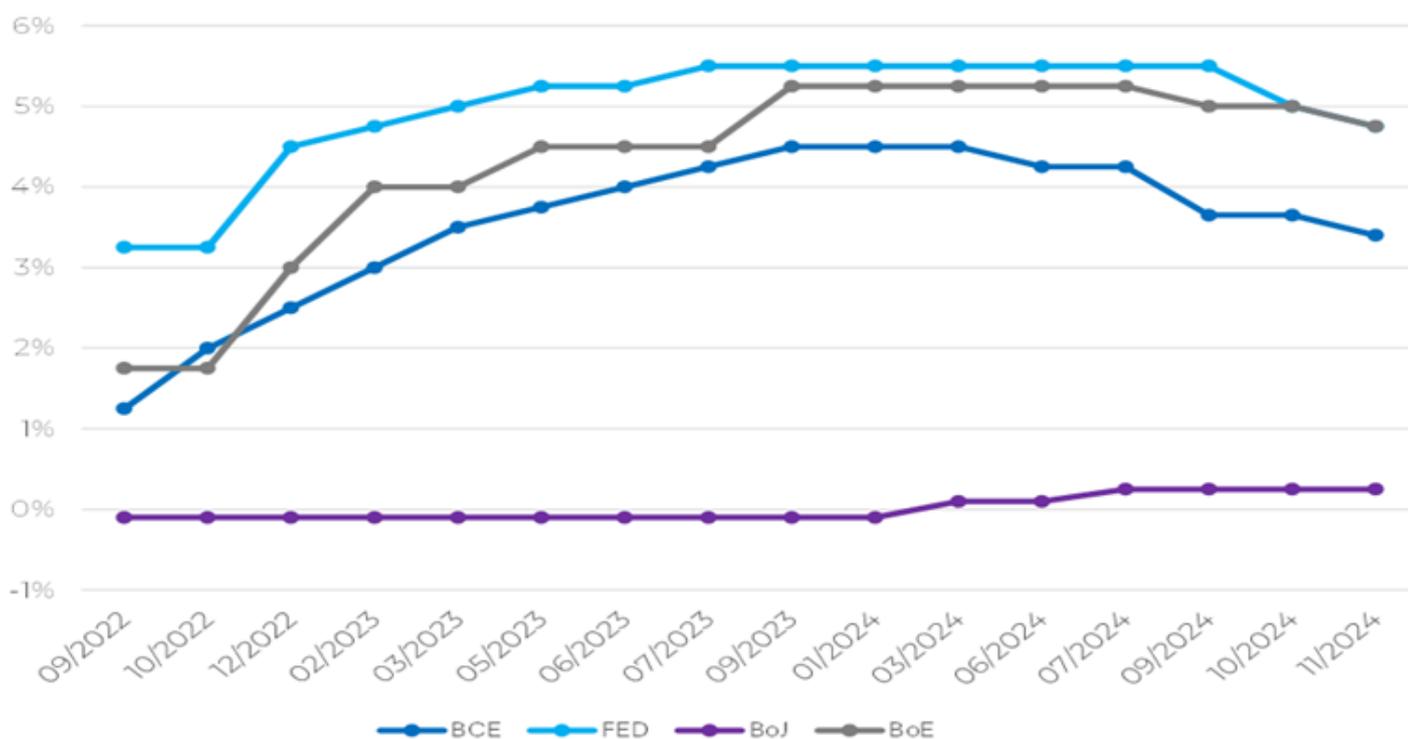


Figure 2 : Evolution des taux directeurs

Par conséquent, la masse monétaire mondiale augmente légèrement de 2023 à 2024, après avoir connu une baisse sur 2023. En raison, d'un desserrement timide de la politique monétaire la diminution des taux longs se fait plus longue que prévue.

## L'emploi dans les pays développés

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro, les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024 d'un taux de chômage autour de 6,4%. Pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

## 1.2/ LE CONTEXTE NATIONAL ET LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES

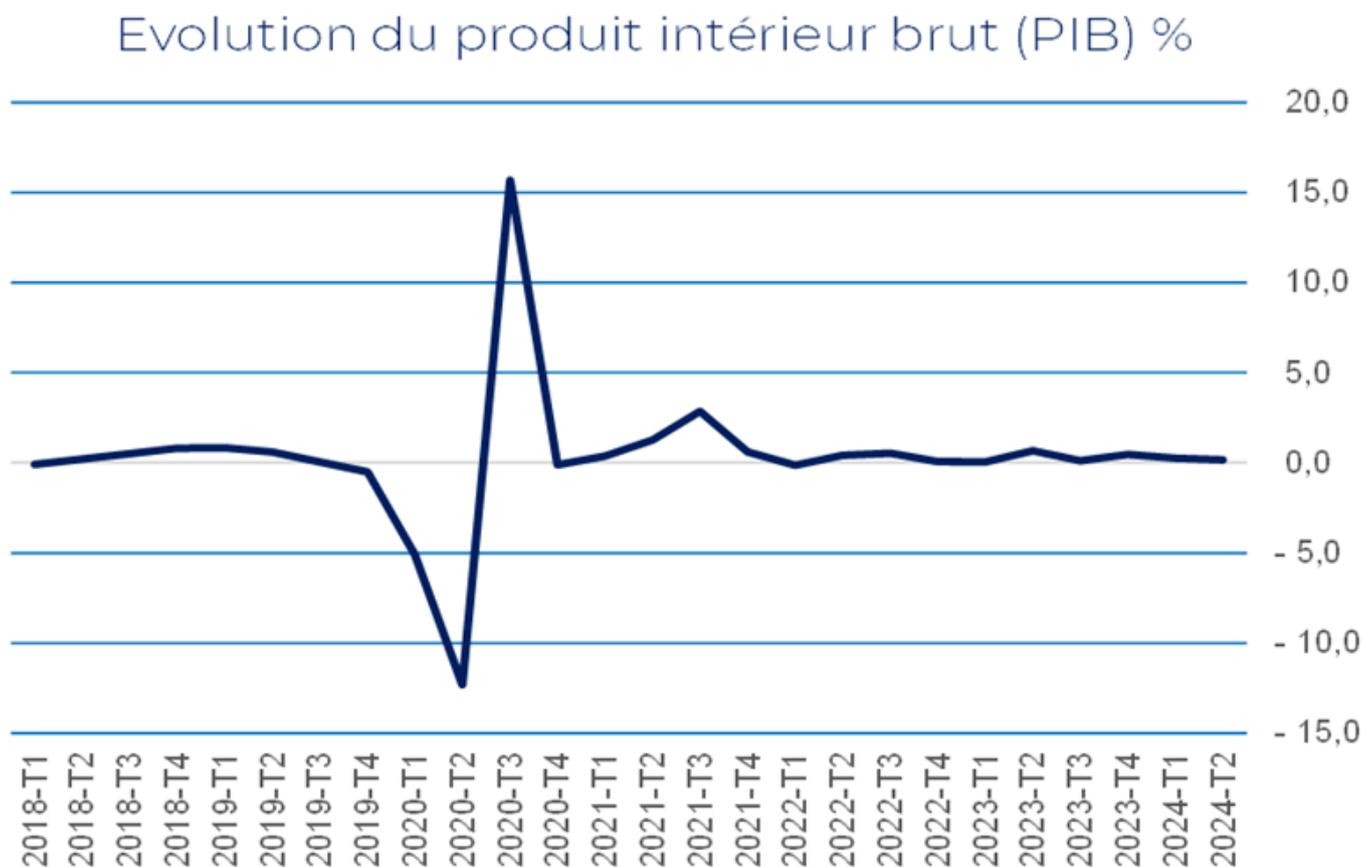


Figure 3 : Evolution du PIB en France (source INSEE)

La banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et 1,2% en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE vont contribuer à une relance de l'économie française. L'activité, qui devrait rester au ralenti en 2024 se verrait revigorée en 2025 puis en 2026. La baisse des taux directeurs tant attendue devrait aider cette reprise, d'autant que le contexte économique international est favorable.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

Tableau 1 : Prévisions de l'évolution de l'inflation - source Banque de France juin 2024

De plus, la consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises selon les mêmes projections de la banque de France.

Cet éclaircissement donnera une bouffée d'air pour l'emploi en France. Par ailleurs, les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci se situe à 7,3% en août 2024 et 7,6% en fin d'année selon les prévisions de la banque de France.

Malgré tout, l'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable ces dernières années. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Néanmoins la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé, plus de 5,5% PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110% qui noircit le tableau, d'autant que l'incertitude politique liée à la dissolution de l'Assemblée nationale aura pour conséquence de refroidir de potentiels investisseurs étrangers et nationaux.

## L'avenir du PLF

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat et des collectivités locales.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduc.

Une loi spéciale a été adoptée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances impulsée désormais par le nouveau gouvernement de François Bayrou. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

En outre, certaines mesures sont indépendantes de la loi de finances et pourront entrer en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, sera cette année de 1,7 %.

Les futurs PLF et PLFSS pour 2025 pourraient s'inspirer de la version amendée par le Sénat. Les collectivités contribueraient toujours au redressement des finances publiques, mais l'effort qui leur serait demandé serait réduit à 2,2 Md € contre 5 Md € dans la première version du PLF.

Cette contribution reposerait sur les mesures suivantes :

### **Instauration d'un fonds de précaution**

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution ».

Le Gouvernement de Michel Barnier avait annoncé un assouplissement de la mesure pour épargner la moitié des Conseils départementaux. En compensation, le projet de l'exécutif, modifié par le Sénat, consistait à élargir le nombre de communes contributrices, à 2 387 précisément, mais sur des montants plus faibles de ponction.

Les sommes prélevées seraient intégralement ou quasi intégralement restituées à partir de 2026 aux collectivités ponctionnées.

### **Gel des fractions de TVA**

Le Sénat avait confirmé le gel, en 2025, des fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les fractions 2024 ayant été plus faibles que celles annoncées en début d'année, si cette mesure était confirmée, les intercommunalités auraient à subir une perte préjudiciable de la dynamique d'une partie de leurs recettes.

### **Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée**

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404%, à 14,85% à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Le Gouvernement de Michel Barnier était prêt à revenir sur la rétroactivité de la mesure pour les collectivités qui perçoivent le fonds de compensation en décalage d'un ou deux ans. Le Sénat a cependant supprimé la réforme, qui pourrait toutefois être de nouveau présente dans un prochain projet de loi de finances.

## **L'évolution du taux de cotisation de la CNRACL**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027. Une mesure appliquée par décret. Il est aujourd'hui probable, à l'issue de l'adoption en première lecture du PLFSS au Sénat, que l'augmentation de 12 points du taux de cotisation soit lissée sur quatre ans jusqu'en 2028. Soit une augmentation de + 3 points en 2025.

## **Dotations : vers un abondement de l'enveloppe ?**

Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024. Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation. Le Sénat a adopté, pour éviter une baisse de la dotation forfaitaire, et contre l'avis du Gouvernement, une augmentation de l'enveloppe globale de 290 M€.

Dans l'attente de l'adoption de la loi de finances initiale pour 2025, le montant des dotations sera, dans un premier temps, déterminé en fonction des données de population et de revenus connus au 1er janvier 2025, à partir des enveloppes de la loi de finances pour 2024. Les dotations 2025 seront ensuite mises à jour en fonction des enveloppes nationales déterminées par la loi de finances initiale pour 2025.

## **Les règles de l'équilibre budgétaire**

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants : L'équilibre comptable entre les deux sections ; Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.



## 1.3/ LA SITUATION DE LA COMMUNE : EVOLUTION RESTROSPECTIVE DES GRANDS POSTES BUDGETAIRES

### Point méthodologique

Le périmètre de l'analyse qui suit concerne le budget principal de la commune sur la période 2020-2024.

Deux échantillons de comparaison sont mobilisés :

- Les communes du pôle Sud Pays Basque de la CAPB (12 communes)
- Les communes de 10k à 15k habitants en excluant les 10 communes possédant les plus forts et les plus faibles niveaux de recettes réelles de fonctionnement (soit 339 communes).

Les données utilisées proviennent des sources suivantes : Comptes administratifs de 2020 à 2023, Budget primitif de 2024 et données de pré CA 2024, Plateforme Data OFGL, DGCL.

### Budget global et épargne brute

Le budget réalisé de la commune s'élevait à près de 17 M€ en 2024.

La ventilation du budget principal s'établit comme suit à partir réelles exécutées :

- En fonctionnement : 12 M€
- En investissement : 5 M€

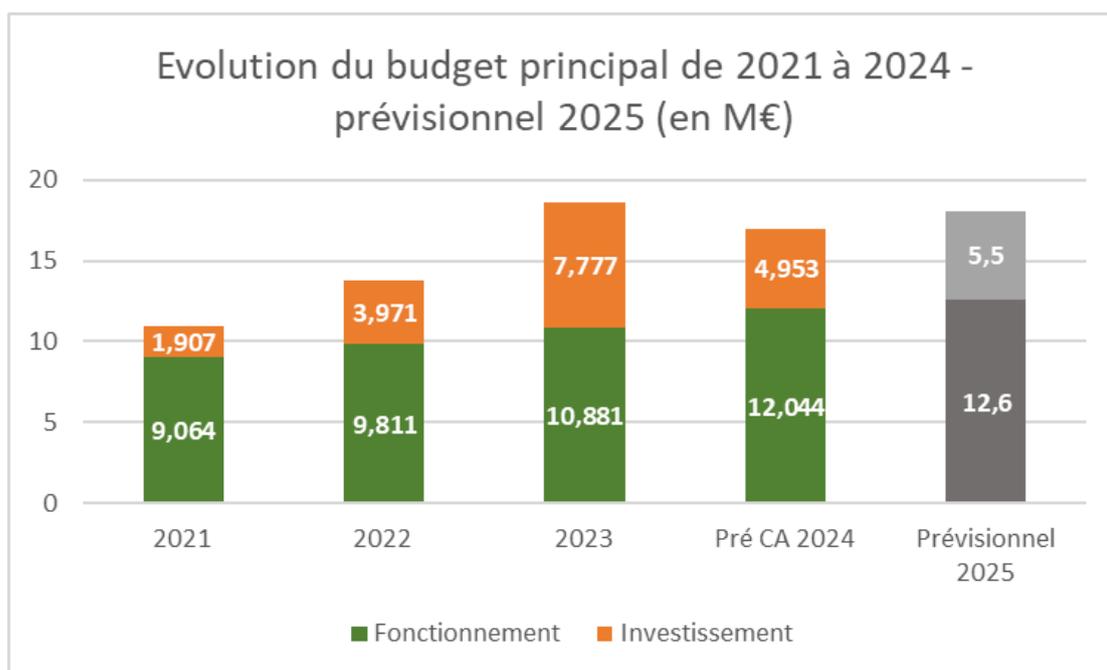


Figure 4 : Evolution du budget principal de 2021 à 2024

### 1.3.1/ Analyse détaillée de la section Fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

Premier constat : le bilan financier de l'année 2024 (Compte financier Unique 2024 en cours de finalisation) est finalement conforme aux prévisions du Budget Primitif. A cet égard, il convient de souligner l'absence de Décision Modificative concernant le budget des Ressources Humaines.

L'épargne brute, un indicateur clé de la santé financière de la commune.

Concept central de l'analyse financière des collectivités locales, l'épargne brute est un indicateur majeur de la capacité d'investissement d'une commune. Il témoigne :

- Des marges dégagées en fonctionnement
- De la capacité à se désendetter et à investir (avec un effet levier de 1 à 10)

Cet effet levier s'explique comme suit :

- 1 € d'épargne brute représente soit une marge de manœuvre potentielle de 1 € en fonctionnement, soit une ressource de 1 € directement mobilisable en section d'investissement ;
- cette ressource de 1€ permet de gager (à condition qu'elle soit récurrente) une annuité d'emprunt du même montant ;
- elle permet donc de contracter un emprunt de 10 € (taux d'intérêt de 5% sur 15 ans).

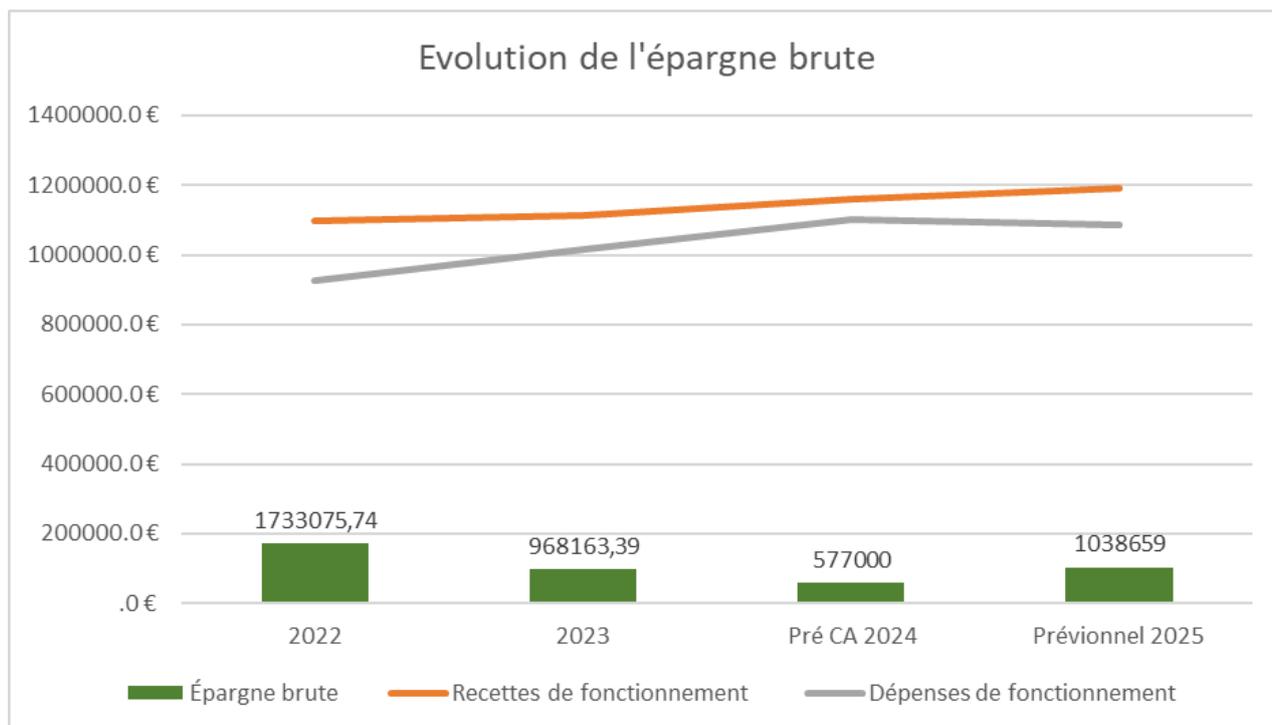


Figure 5 : Evolution de l'épargne brute de 2022 à 2024

La commune a vu son taux d'épargne diminuer en tendance depuis 2021. Elle s'établit en 2023 à 8,7% des recettes réelles de fonctionnement. Cette tendance s'explique par les facteurs suivants :

- Les dépenses ont progressé à un rythme de 9,4% par an en moyenne sur la période 2020-2023, ce qui résulte d'une volonté politique clairement affichée dès le ROB 2022 dans le but de répondre aux besoins en matière de service public communal. Malgré cette hausse, le « rattrapage » des dépenses de personnel et des charges à caractère générale demeurent inachevé au regard des standards des communes de même strate.
- Les recettes ont augmenté sur la période de 5,7% en moyenne. Malgré la hausse de la fiscalité locale en 2024, le niveau de recettes demeure structurellement inférieur à la moyenne des communes de même strate. Pire, la crise immobilière qui a suivi la période post-covid, a considérablement diminué l'une des principales ressources de la commune, à savoir les droits de mutation tirés des transactions immobilières (cf figure n°10 sur l'évolution des droits de mutation depuis 2021)

En dépit de cette dynamique budgétaire depuis le début du mandat, il convient de souligner que la commune d'Urrugne présente tant sur les niveaux de dépenses que sur les recettes de fonctionnement par habitant, des niveaux inférieurs à la moyenne des communes du Pôle Sud Pays Basque ainsi que des communes de même strate (cf figures 6 et 7).

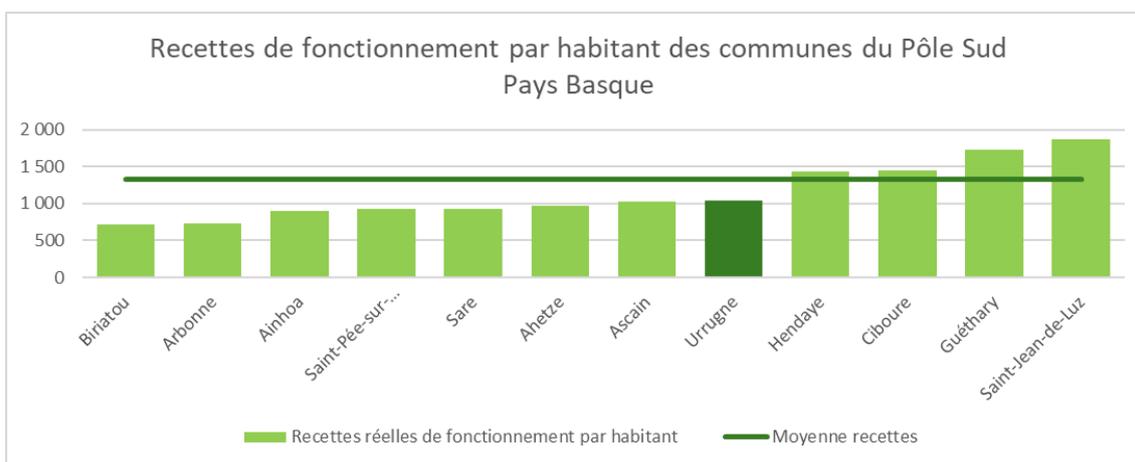


Figure 6 : Comparaison des recettes de fonctionnement par habitant. Trait horizontal : moyenne des communes de même strate en €/hab

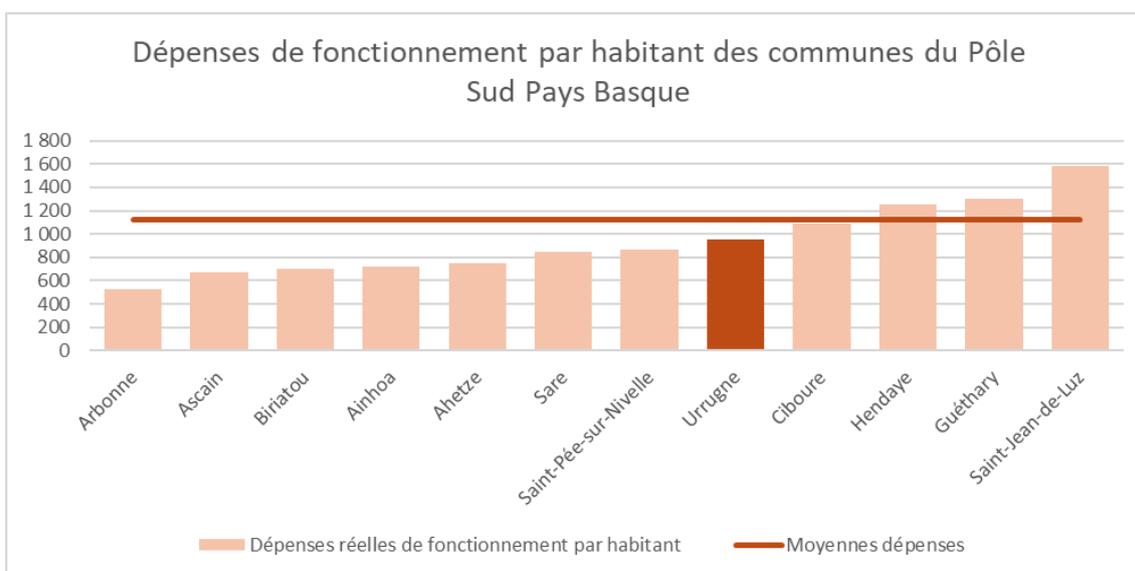


Figure 7 : Comparaison des dépenses de fonctionnement par habitant. Trait horizontal : moyenne des communes de même strate en €/hab

### 1.3.1.1/ Les recettes de fonctionnement : d'où vient l'argent de la commune ?

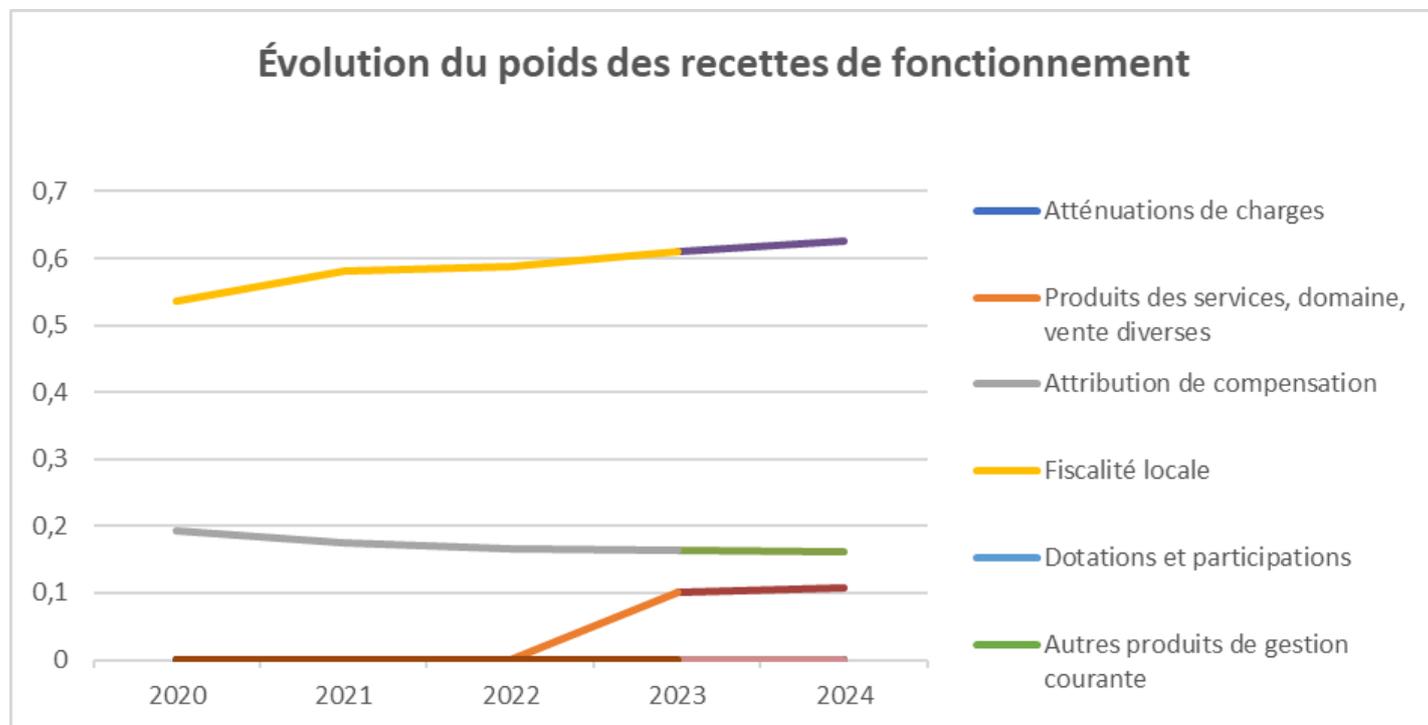


Figure 8 : Evolution de la part relative de l'origine des recettes

## Les impôts locaux

La structure de recettes met en évidence le poids prépondérant des recettes fiscales directes dans le panier des recettes (63% des recettes réelles de fonctionnement en 2023).

Depuis la réforme de la fiscalité locale en 2020, le taux communal et le taux départemental s'additionnent : le taux pour Urrugne est désormais de 25,09% près de 5 points inférieur à la moyenne départementale (29.95%) et 15 points de la moyenne nationale (40%).

A noter que les constructions nouvelles de logements sociaux bénéficient d'une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le manque à gagner de cette exonération est compensé en partie par l'Etat, sur une durée de 10 ans, afin d'inciter les communes à produire du logement.

Au regard du contexte national de hausses des dépenses pour les collectivités locales, la loi de finances prévoit une nouvelle hausse du coefficient de revalorisation des bases de 1.71% pour 2025.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sa majoration de 60 %, représentent une recette de près de 1 Million d'euros pour la commune en 2024 dont, 400 K€ sont liés au produit de la majoration.

Rappelons que le taux de la commune est actuellement borné à 11.05%, l'un des plus faibles taux du département pour les communes de même strate.

En tout état de cause, la commune dispose d'un ratio d'impôts et taxes par habitant de 789€ contre 930€ par habitant pour des communes de même strate.

## Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement ne représente plus que 5 % des recettes de la commune, soit un montant de 60€ par habitant, contre 109€ pour les communes de même strate.

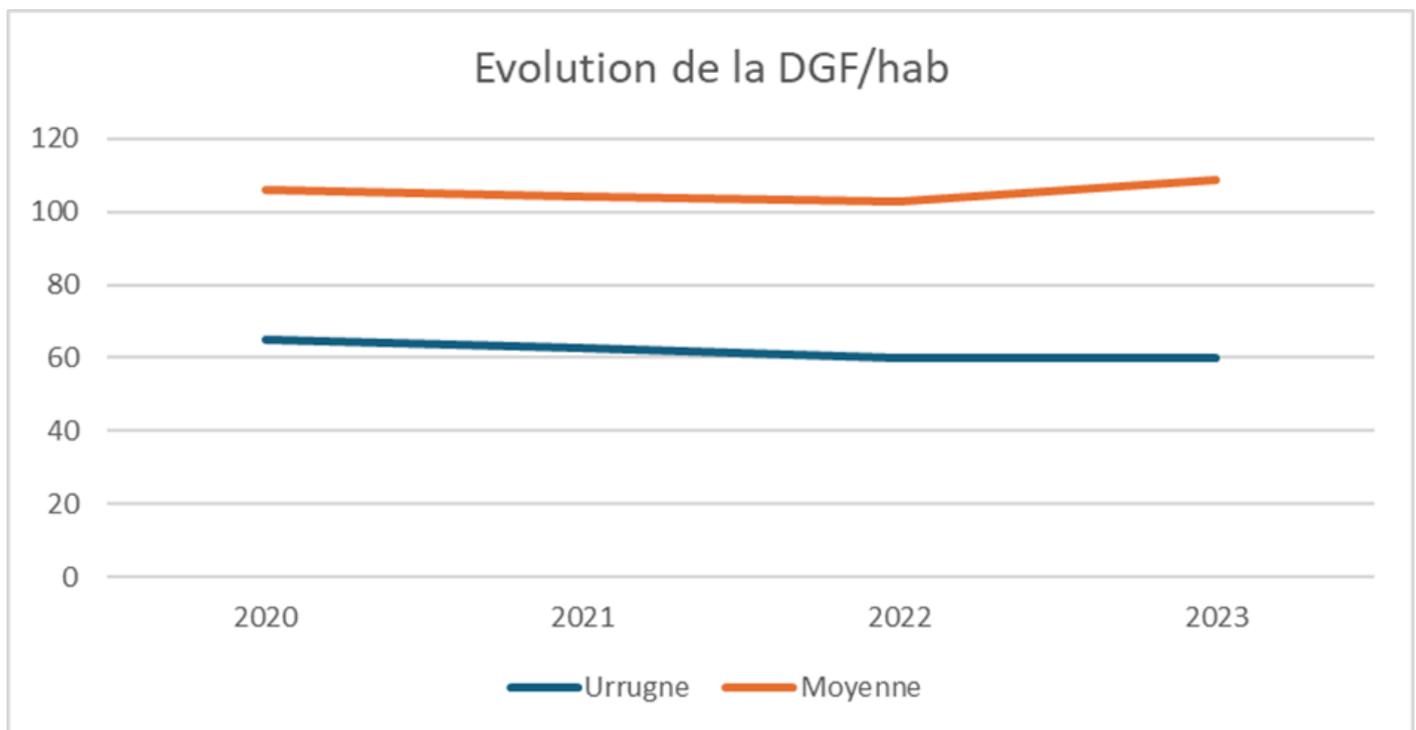


Figure 9 : Evolution de la DGF par habitant de 2020 à 2023

La DGF de la commune est particulièrement faible pour Urrugne. Un travail d'analyse avec les services de l'agglomération, a permis de mettre en évidence le caractère inégalitaire de ce financement créé en 1979, qui favorise les communes les plus peuplées à son origine, ainsi que l'impact négatif des taux de fiscalité très faible sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

En effet, ils influencent directement le calcul de notre potentiel fiscal et financier : en d'autres termes, par rapport à des communes comparables, les services de l'Etat considèrent la commune comme pouvant disposer de plus grandes marges de manœuvre financières, via l'application théorique du taux moyen à l'échelle du pays. Par conséquent, la commune est classée comme un territoire « riche » qui n'est donc pas prioritaire au regard de la solidarité nationale et des fonds de péréquation.

Diverses autres taxes (taxe sur les pylônes, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutations) représentent globalement 12 % des recettes de fonctionnement.

A ce stade, il convient d'opérer un focus sur la taxe additionnelle sur les droits de mutation et son évolution depuis la période post-covid.



Figure 10 : Evolution de la DMTO depuis 2021

Au total, pour la commune d'Urrugne, la perte de recettes cumulée depuis 2021 s'établit à près de 1,1 M€.

Pour 2025, les projections tablent sur une stabilisation de ces dotations.

## Produits des services du domaine et ventes directes : 1 152 492€

Les recettes liées aux services constituent une bonne surprise pour la Municipalité, liées notamment à la poursuite de la hausse de fréquentation du centre de loisirs, ainsi qu'à la révision des tarifs de l'occupation du domaine public.

En 2025, l'objectif est d'atteindre les 1,2 M€ en poursuivant notamment l'effort de valorisation du domaine public de la commune.

## Recettes venant de la communauté d'agglomération

Calculée en 2006 lors de l'entrée de la commune d'Urrugne dans l'intercommunalité, elle correspondait à l'origine au montant de taxe professionnelle que percevait la commune.

L'attribution de compensation a été modifiée à plusieurs reprises par la Commission locale d'évaluation des charges transférées à l'occasion des transferts successifs des compétences vers l'EPCI (eaux pluviales en 2013, tourisme en 2016, etc...). Aujourd'hui, l'attribution de compensation n'a pas évolué depuis 2021. Elle est toujours fixée à 1 822 305€.

A noter que l'agglomération bénéficie d'une dynamique fiscale grâce à l'augmentation du produit de taxes perçues par l'agglomération sur les entreprises du territoire communal (+ 4% en moyenne annuelle).

Au global, les recettes de gestion de la commune se situent à 1013 € par habitant : un classement relativement moyen au regard d'autres communes du Sud Pays basque (moyenne à 1315€) ou aux 1375€ au niveau national des communes de même strate.



### 1.3.1.2/ Les dépenses de fonctionnement

Comment se répartissent les grands postes de dépenses de la collectivité selon le compte administratif de l'année 2024.

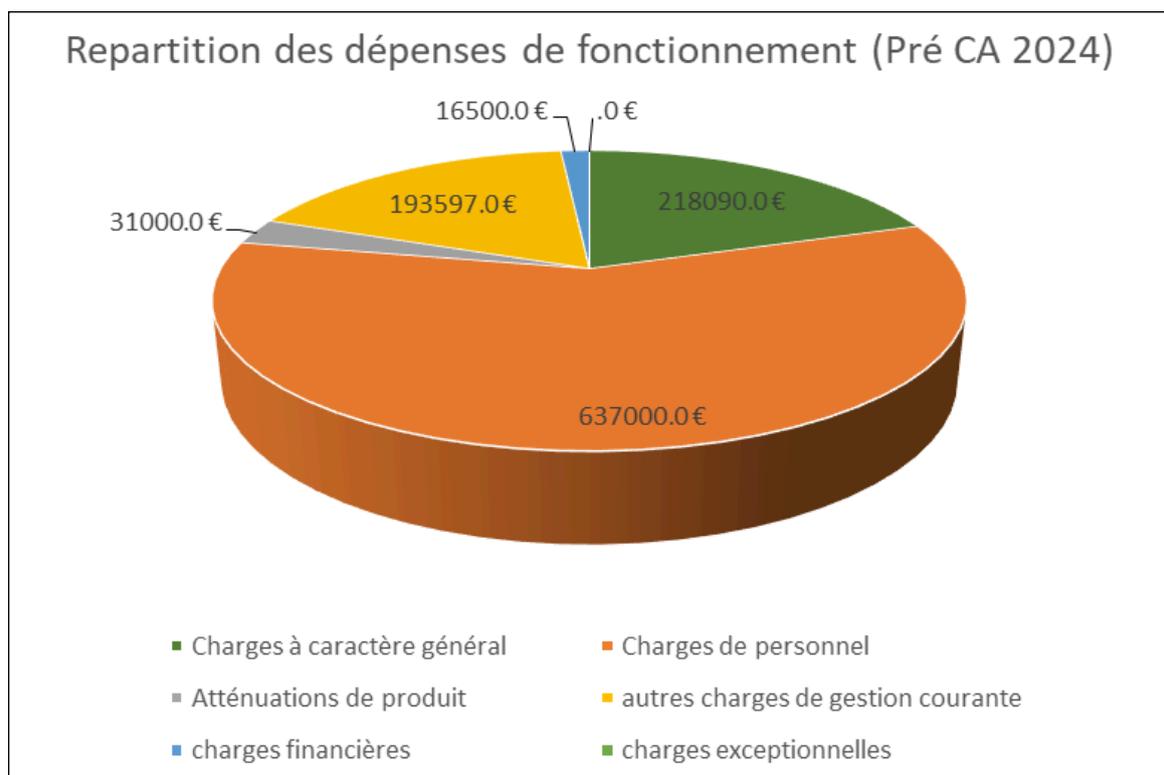


Figure 11 : Répartition des dépenses de fonctionnement en 2024

### Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Tout d'abord, le premier poste de dépense demeure les charges de personnel (6.3 M € en 2024).

Depuis 2022 et conformément aux orientations budgétaires des deux dernières années, les dépenses de personnel ont fortement augmenté sous l'effet de la politique de structuration de l'administration et des recrutements ciblés effectués.

De plus, chaque année une augmentation s'applique du fait du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), c'est-à-dire l'évolution due aux avancements automatiques et aux promotions des agents.

Toutefois, ces deux dernières années, des facteurs exogènes liés principalement aux décisions de l'Etat ont engendré des coûts supplémentaires non compensés aux collectivités (revalorisation du SMIC à deux reprises, hausse significative du point d'indice des fonctionnaires, etc.) et par conséquent, le rythme des dépenses a fortement augmenté (autour des 10% en 2023 et 2024).

C'est la raison pour laquelle, un effort majeur sera porté cette année pour diminuer significativement la hausse de dépenses autour de 2% (cf 3e partie du ROB sur la prospective financière).

## Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles regroupent les achats courants et les charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité : comptes 60 : fluides, fournitures..., comptes 61 et 62 : les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine..., comptes 63 : les impôts et taxes.

Les communes de plus de 3500 habitants ont obligation de répartir les crédits votés au budget par fonctions. Ces fonctions correspondent à une nature de dépenses, on retrouve par exemple l'administration générale, les écoles, les espaces verts, la voirie.

Ces fonctions permettent de mieux comprendre les domaines d'intervention des collectivités.

Voici une synthèse pour notre collectivité pour le budget 2024.

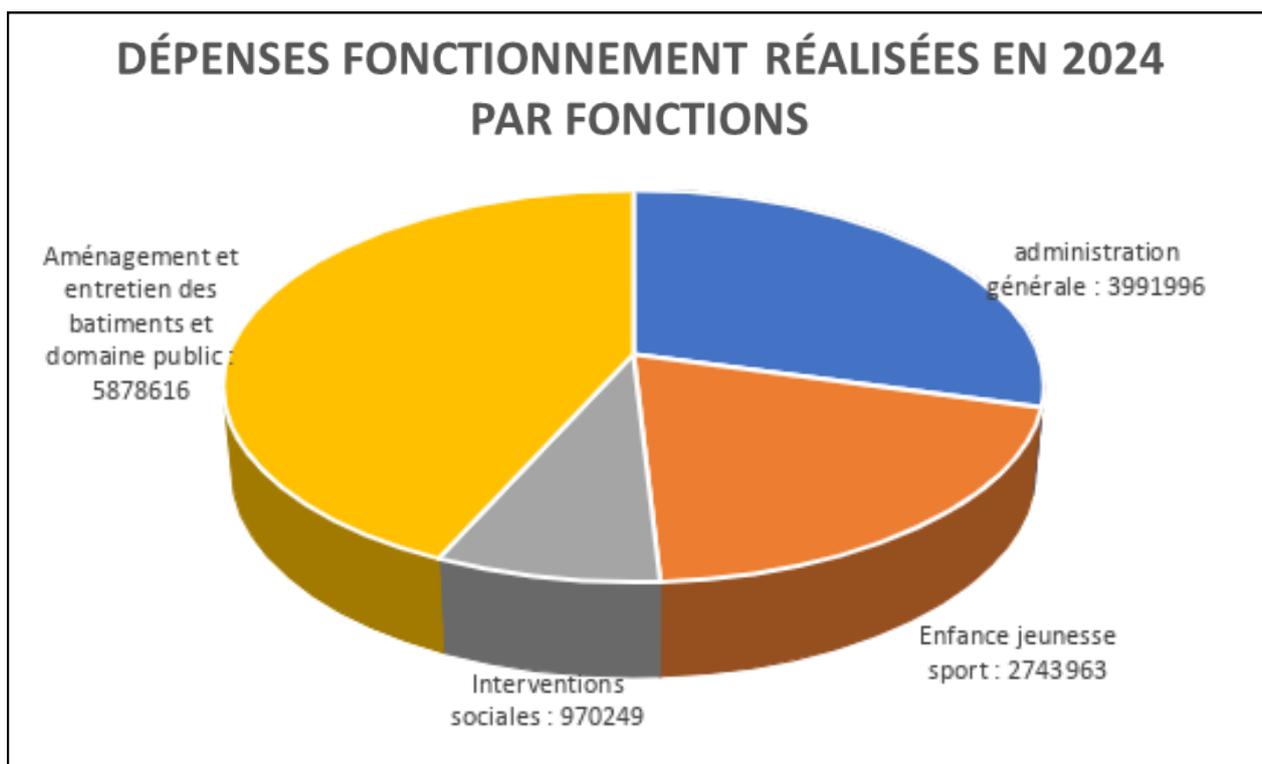


Figure 12 : Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction en 2024

## Dépenses réalisées par services - 2024

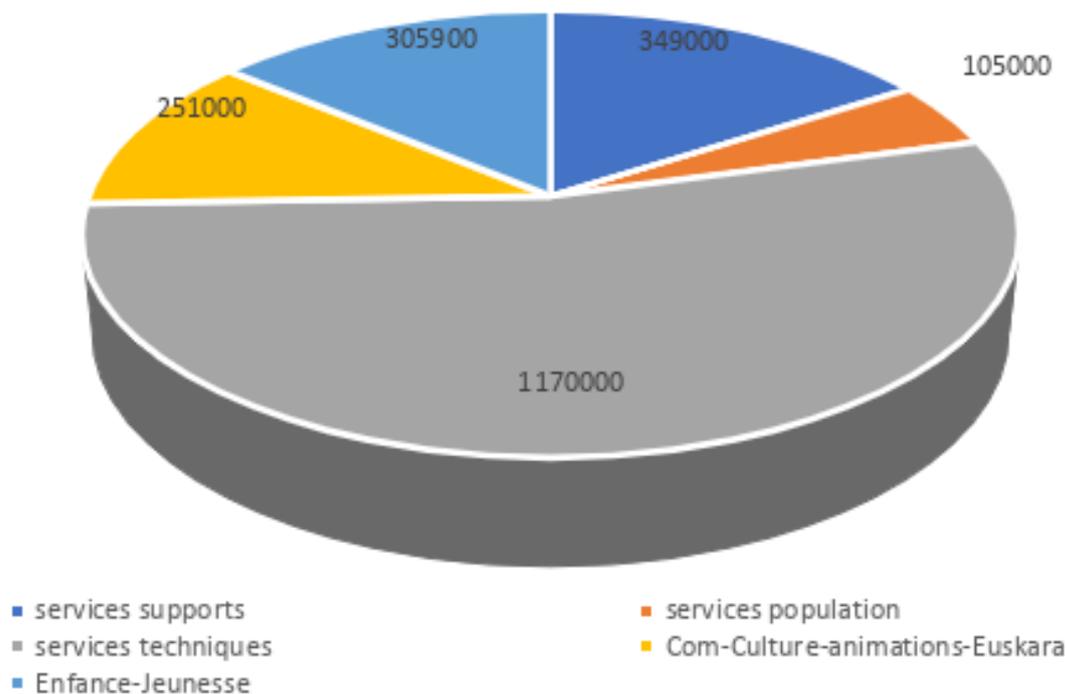


Figure 13 : Répartition des budgets de fonctionnement par service

### Les autres charges de gestion courante

Ce poste de dépense représente une spécificité notable de la commune par rapport aux communes de même strate en raison de l'importance du tissu associatif de la commune.

Aussi, certaines associations ont un rôle majeur dans la mise en œuvre de services publics habituellement gérés en régie dans d'autres communes. C'est notamment le cas des crèches associatives qui reçoivent ainsi une subvention de la commune.

Pour 2025, les besoins exprimés par les associations sont en croissance selon les premières demandes de subventions analysées. Cette année le montant des subventions allouées aux associations d'Urrugne devrait se stabiliser autour de 290 000€. Il convient toutefois de valoriser la montée en puissance des différentes formes de soutien non numéraire pour lesquelles un travail de quantification est en cours : mise à disposition de nouveaux locaux et d'équipements, coûts des fluides, appui logistiques et techniques, communication et promotion, etc

Autre axe majeur d'intervention : la politique de cohésion sociale via notamment la dotation au Centre Communal d'Actions Sociales qui a perçu une subvention de 948K€ en 2024.

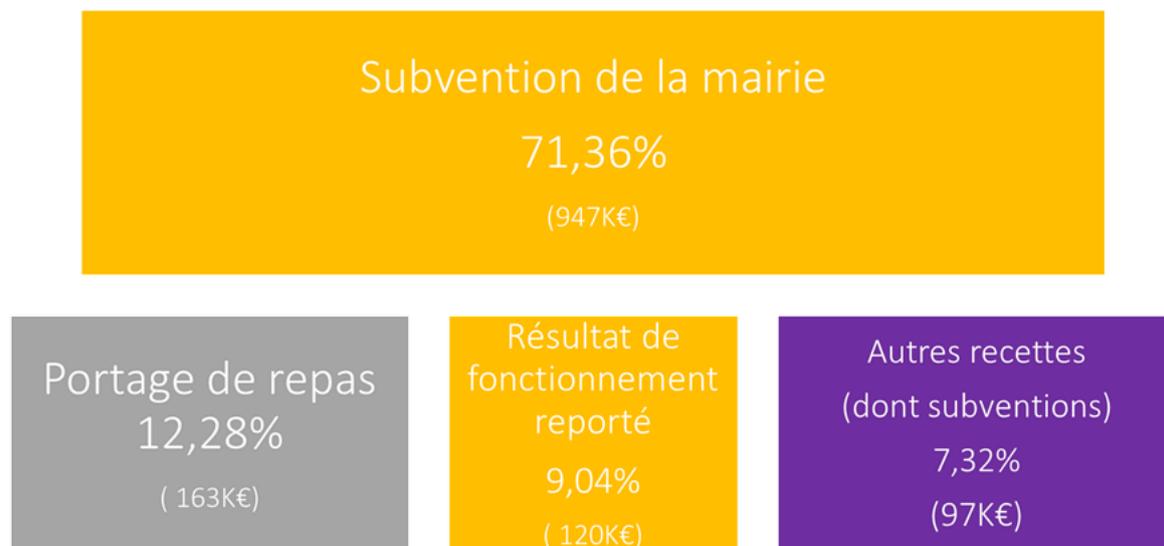
Ce montant en forte hausse s'explique avant tout par un jeu de transfert financier entre le CCAS et la commune qui, au titre de sa compétence petite enfance, assure la relation avec les crèches (y compris sur le plan financier).

## FOCUS SUR LE BUDGET DU CCAS

Ces chiffres et tableaux feront l'objet d'une présentation aux membres du Conseil d'administration le 27 janvier 2025 dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS.

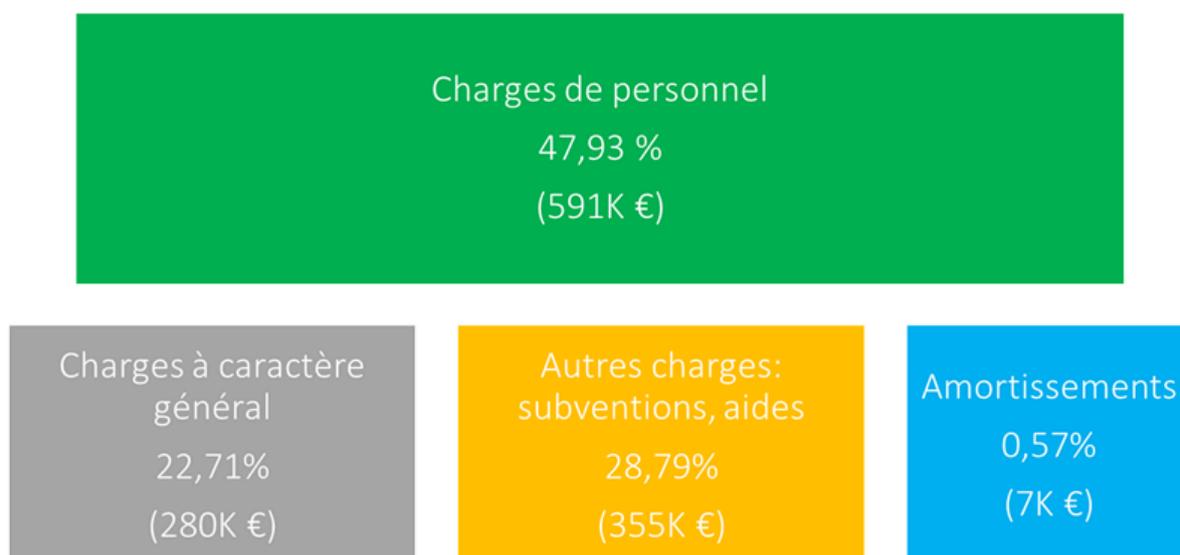
### Quelles sont les recettes du CCAS ?

La subvention de la mairie représente près du  $\frac{3}{4}$  du budget du CCAS. Le portage de repas à domicile génère 163 000€ de recettes et les subventions de tiers près de 100 000€ supplémentaires.



### Quelles sont les dépenses du CCAS ?

Les actions en faveur des séniors représentent la moitié du bilan des dépenses, suivent les actions petite enfance et parentalité (29%), les autres actions de lutte contre la précarité et les aides sociales (17%).



## Evolution des dépenses de la commune

La hausse des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2022-2024 s'élève à 3,3 M€ soit 41,7%.

La majorité de l'augmentation porte sur les charges de personnel ; elles représentent une évolution de 1,44 M€ soit une évolution de 32,3% (1,90 M€ et 42,6% si l'on prend en compte l'année 2024 – chiffres non encore définitifs).

	2022	2023	2024	△ 2022/2024	
<b>Charges à caractère général</b>	1,98	2,12	2,18	0,20	10,2%
<b>Charges de personnel</b>	5,28	5,91	6,37	1,09	20,6%
<b>Atténuations de produits</b>	0,13	0,19	0,31	0,18	146,1%
<b>Autres charges de gestion courante</b>	1,73	1,88	1,94	0,21	12,3%
<b>Charges financières</b>	0,04	0,03	0,17	0,13	288,8%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	9,26	10,16	11,20	1,94	20,9%

Tableau 2 : Evolution des dépenses de la commune depuis 2022

En conclusion cette évolution de la hausse des dépenses est à interpréter avec précaution et n'est pas en soi le signe d'une "bonne ou d'une mauvaise gestion".

Dans le cas présent, la hausse était souhaitée et prévisible car annoncée dès le Plan de Mandature et le ROB 2022. Elle est la conséquence de la volonté politique de mieux doter l'administration et de développer les politiques publiques pour répondre aux besoins sociaux exprimés par les Urruñar.

Par ailleurs, il faut souligner qu'il n'existe pas à proprement parler de niveau "standard" ou "idéal" de dépense en raison de la grande diversité des interventions (niveau de service, modes de gestion, nombre d'usagers, etc.).

Dès lors, l'analyse comparative entre collectivités ne serait véritablement pertinente que par type d'intervention. A titre d'illustration, il conviendrait de comparer une dépense à partir de ratios communs : dépenses de personnel par m<sup>2</sup> de bâtiment communal ou m<sup>2</sup> d'espaces verts – données pour lesquelles nous ne disposons pas de bases.

## 1.3.2/ Analyse détaillée de l'investissement

L'investissement d'une commune désigne l'ensemble des dépenses engagées par la collectivité pour des projets qui visent à développer, améliorer ou maintenir son patrimoine, ses équipements publics et ses infrastructures (notamment voiries et chemins communaux) sur le long terme.

### 1.3.2.1/ Les dépenses d'investissement

L'année 2024 n'a pas atteint le record historique d'investissements de 2023 (année de l'acquisition de Bixikenea notamment), mais elle demeure néanmoins une année majeure pour la réalisation et le lancement de grands projets.

Le niveau d'équipement représente le montant par habitant de l'investissement moins les montants affectés au remboursement de la dette, il était ainsi de 684 € en 2023 (contre 334 en 2022). Pour l'année 2024, il devrait se situer autour de 400 € par habitant (en attente du CA définitif) soit au niveau de la moyenne des communes de même strate (394€/hab chiffre DDFIP, 2023).

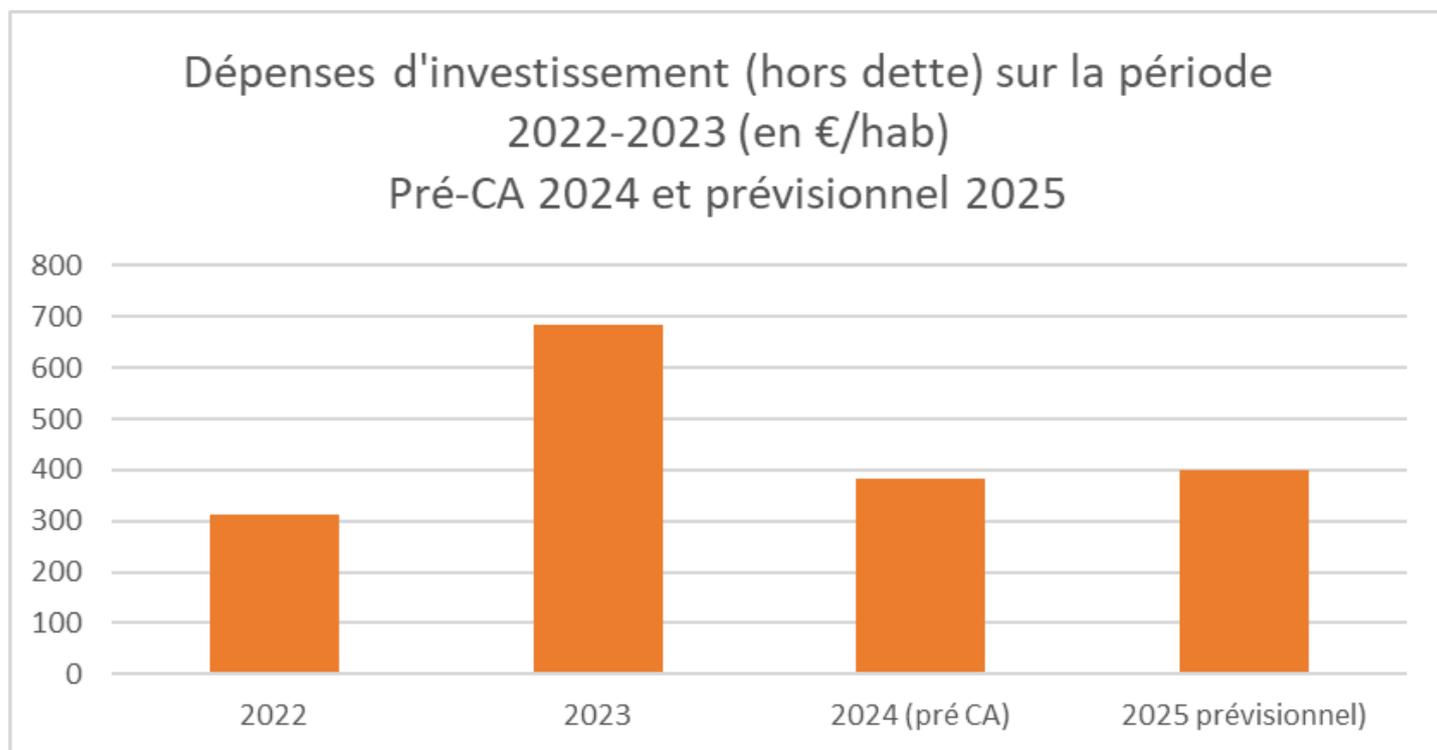


Figure 14 : Evolution des dépenses d'investissement

### 1.3.2.2/ Les recettes d'investissement

Les investissements sont financés ainsi :

- le FCTVA s'est élevé à 466 000€ (remboursement différé de deux ans de la TVA par l'Etat sur les investissements de la commune) ;
- la taxe d'aménagement s'est élevée à 124 000€ (taxe fixée à 5% par délibération du 26 octobre 2015) ;
- les subventions se sont élevées à 946 820 €, soit 76% des prévisions ;
- l'autofinancement s'est élevé à 2 407 000€ (excédent de fonctionnement capitalisé + dotation aux amortissements).

### 1.3.2.3/ L'endettement de la commune

L'encours de la dette de la commune au 31 décembre 2024 s'élève à 4 216 736€.

Voici les principaux indicateurs concernant l'endettement de la commune.

	2022	2023	2024	2025	Moyenne strate
Capacité de désendettement	0,56	1,16	7,96	4,05	3,9
Encours de la dette / RRF	0,095	0,094	0,399	0,354	
Dette par habitant en	99	100	435	397	801

Tableau 3 : Indicateurs relatifs à l'endettement de la commune

- 2 -

# METTRE EN OEUVRE LE PLAN DE MANDATURE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Année après année, la succession des crises géopolitiques et des évènements climatiques nous rappellent à l'évidence : il ne s'agit pas d'une énième crise mais d'un changement d'ère.

C'est le postulat de base du Plan de Mandature.

L'enjeu n'est pas seulement la gestion de crises passagères. Il convient d'intégrer ces risques dans la durée.

Trois grandes orientations politiques se déclinent en 16 thématiques majeures qui sont résumées dans les pages qui suivent.



# Axe 1 : Dynamisation du cœur de bourg et aménagement du territoire

## 2.1.1/ DES OPERATIONS URBAINES D'AMENAGEMENT POUR CONSTITUER DU LOGEMENT ACCESSIBLE ET POUR "FAIRE VILLE"

En matière de politique d'aménagement et développement urbains, la Ville poursuit deux principaux objectifs :

- produire en quantité du logement accessible pour répondre, d'une part et surtout, aux nombreux ménages locaux en attente et en difficulté dans leurs recherches et, d'autre part, aux obligations de la loi SRU fixant à 25% le taux de logement social au sein du parc de résidences principales (la Ville n'affiche encore que 13,44% au 1er janvier 2023 ; environ 600 logements font défaut pour s'y conformer) ;
- produire et urbaniser de manière qualitative, grâce à une mixité des fonctions urbaines (logements, commerces, services, espaces publics), une responsabilité environnementale, un cadre de vie agréable, un « bien vivre ensemble », etc.



Si les opérateurs privés contribueront à cet objectif général dans le cadre de leurs programmes, l'essentiel de cette production se fera au travers d'opérations d'envergure et de qualité relevant de maîtrises d'ouvrage publique. La Ville travaille notamment, depuis plusieurs années, sur un projet ambitieux au niveau du Bourg sur plusieurs sites stratégiques, sur lequel est identifié un potentiel de construction d'environ 500 logements à court et moyen termes, auxquels s'ajouteront des locaux d'activités, de diverses natures (commerces, services, équipements publics/collectifs), pour répondre aux besoins des Urruñar déjà établis sur la commune et des nouveaux habitants. En signant le Contrat de Mixité Sociale le 7 février 2024, 11 acteurs locaux d'habitat ont témoigné de leur engagement aux côtés de la Ville et engagé des actions fortes pour concrétiser ce projet urbain :

- nombreuses acquisitions foncières amiables, réalisées avec l'EPFL Pays basque mais également directement par les opérateurs du logement social ;
- intégration, dans la conception des opérations, des attentes communales, quant aux principes d'aménagement et de construction vertueux et à l'accessibilité des prix des logements produits pour garantir qu'ils répondent prioritairement aux besoins des populations locales ;
- efforts financiers collectifs pour garantir la réalisation des opérations ;
- engagement des procédures d'évolution requises du document d'urbanisme.

Ainsi, en 2025, les principales opérations engagées sur le Bourg seront celles de l'OAP Iturluxea (1er secteur), l'OAP Presaburu, l'OAP Entrée de Bourg (1er secteur) et d'un secteur de projet rue Notre Dame de Socorri. Des mises en chantier seront lancées sur d'autres quartiers (Kechiloa avec l'opération de la rue Kafartenea, Olhette avec l'opération Anxoenea).

En marge de ces opérations urbaines structurantes, la municipalité continuera également à investir son intervention sur le parc existant :

- actions de redynamisation commerciale et de services sur les cœurs de bourg/quartier : maison Hibia qui deviendra un laboratoire d'analyses médicales, ancienne boulangerie Zugasti sur lequel à un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour développer une activité de type café librairie, travaux sur le rez-de-chaussée de l'immeuble du 15 rue Iturbidea Pausu
- soutien à des initiatives privées de réhabilitation de logements existants, occupés par leurs propriétaires ou mis en location à l'année après travaux (majoration des aides de l'Anah)



## 2.1.2/ STIMULER LES PROJETS D'INNOVATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE



La volonté de la Municipalité est de contribuer à l'essor d'une économie de proximité et à la relocalisation des activités.

Bien que non doté de la compétence développement économique qui est du ressort de la communauté d'agglomération Pays Basque, la commune souhaite avant tout agir en faveur des commerces de proximité.

En 2025, le service commerce conduira plusieurs projets de dynamisation et de promotion de la vie économique de la commune. Tout d'abord, afin de répondre aux besoins de recrutements du tissu économique de la commune et afin de promouvoir l'emploi local, la seconde édition du forum de l'emploi sera organisée en collaboration avec la CCI de Bayonne et le thème sera dédié à l'entrepreneuriat féminin.

Ensuite, riche d'un bassin entrepreneurial très diversifié, la Municipalité se doit de développer des projets qui permettront la découverte et la mise en valeur des différents acteurs économiques. Il s'agit aussi de proposer des outils pour accompagner les professionnels face aux différents enjeux : digitalisation, cybersécurité...

Cela sera possible notamment grâce à la semaine du Commerce et de l'Artisanat.

D'autre part il est important de souligner le renforcement des outils de communication dans le développement économique local. En effet, le site internet entreprises ouvert en juillet 2022 compte aujourd'hui plus de 100 entreprises référencées. Enfin, la Newsletter trimestrielle nommée Salto(ki) qui a été lancée en novembre 2023 afin de garder le lien avec les acteurs économiques et partager les informations en lien avec la vie économique de la commune, est renouvelée pour l'année 2025.

Enfin, dans un souci d'engagement exemplaire, la Ville se saisit de la commande publique comme un levier privilégié de soutien à un développement local responsable. La prise en compte de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics est déjà bien engagée. Il s'agit désormais de consolider cette démarche, de partager les bonnes pratiques et d'avancer résolument vers une plus forte prise en compte de ces clauses dans la notation technique des offres.

## 2.1.3/ DES CONSEILS DE QUARTIER AU SERVICE DES INVESTISSEMENTS DE PROXIMITÉ ET DE LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE ET LA TRANQUILITE DANS LES QUARTIERS

Le renouveau des conseils de quartier est porteur d'une nouvelle approche dans le dialogue entre l'administration, les usagers et citoyens d'Urrugne.

Leur mission principale s'inscrit en effet dans une logique de co-construction des politiques municipales : état des lieux des besoins du quartier et prescription des investissements de proximité.

Désormais, l'action municipale devra massivement intervenir pour le cadre de vie en proposant la réfection de voiries urbaines, la création et l'entretien d'espaces publics et d'espaces verts ou encore la construction d'aires de jeux de proximité.

A l'issue de l'élaboration budgétaire, une présentation permettra de restituer les aménagements retenus chaque année pour les 7 quartiers de la commune.



## 2.1.4/ POUR UNE POLITIQUE CULTURELLE DYNAMIQUE

Depuis 2023, l'élaboration du projet culturel a permis de dégager une ligne directrice claire, un marqueur en accord avec les orientations du plan de mandature. La programmation culturelle 2025 sera donc axée dans cette continuité. La troisième édition du festival de cirque contemporain MUGA GABE (en partenariat avec l'EASAC) et le festival féminin EMEKI continueront de faire rayonner la commune au-delà des frontières.

La photographie, le street art et la culture urbaine continueront également d'être un marqueur important de la commune avec des expositions salle Posta et dans l'espace public.

La ville poursuivra également sa volonté de développer une politique culturelle ancrée dans son territoire. Les mardis d'Urrugne, les vendredis Pintxo et les événements en partenariat avec le service Euskara et les associations permettront de contribuer au développement d'une vision contemporaine de la culture basque et de son patrimoine. A cette occasion, la commune renouvellera ses conventions avec l'Institut Culturel Basque (ICB) et l'association Eusko Ikaskuntza.

Pour finir, le service culture travaillera de manière transversale afin d'intégrer une dimension culturelle dans les événements et animations de la ville, d'impulser des projets d'éducation artistique au sein des structures d'accueil et d'apporter un soutien aux associations culturelles du territoire.



### Domaine de Bixikenea – vers un tiers lieu culturel et associatif ?

Un programme pluriannuel de travaux 2025-2030 sera proposé lors du budget 2025 avec comme fil conducteur l'expérimentation d'un « tiers lieu culturel » et associatif.

Ce lieu sera ouvert aux habitants, artistes, associations et professionnels du milieu culturel. On y retrouvera des espaces de travail, de création et de rencontre.

L'objectif est d'impliquer les associations et les compagnies professionnelles qui seront fléchées dans la gouvernance. Il s'agit en outre de renforcer les dynamiques associatives et d'encourager les initiatives artistiques sur le territoire.

## Axe 2 : Transition écologique

### 2.2.1/ DE LA PRESERVATION DES TERRES AGRICOLES A LA CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE : VERS UN PLAN DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Cette année marque le début d'une nouvelle ère pour notre commune avec la construction et la livraison d'une cuisine centrale à l'été 2025. Ce projet, au cœur de notre Plan de souveraineté alimentaire, incarne notre engagement à offrir une alimentation saine et locale aux enfants de nos écoles, aux usagers du portage à domicile, et bien d'autres encore.

Qualité alimentaire : des repas bio, locaux et de saison.

Soutien aux circuits courts : une collaboration directe avec les producteurs locaux.

Respect de l'environnement : un bâtiment durable, économe en énergie et intégré au paysage.

Ce projet porte l'ambition d'un territoire qui valorise ses ressources, réduit le gaspillage et sensibilise les générations futures à une alimentation responsable et bonne pour la santé.



Les autres projets pour 2025 :

- Création d'une régie maraîchère municipale pour sécuriser les approvisionnements en légumes bio de la cuisine centrale
- Installation de nouveaux agriculteurs sur les baux communaux
- Sensibilisation des enfants à travers l'organisation de la 3e édition de la Semaine de l'Alimentation saine et Durable
- Réflexion en cours sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation : participation du CCAS au collectif citoyen Elikartasuna qui travaille sur l'accès pour tous à une alimentation de qualité et à une juste rémunération des producteurs.

## 2.2.2/ URRUGNE

### “TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE”

La protection et la valorisation des milieux naturels étant primordiales, les actions mises en place par l'équipe dédiée, créée en 2022, seront poursuivies :

- Engagement Gure Mendia, Natura 2000 Larrun Xoldokogaina
- Entretien des pare-feux en montagne dans le cadre de La Défense des forêts contre l'incendie DFCI
- Entretien des corrals et création de clôtures pour accompagner et soutenir le pastoralisme en montagne
- Reprise des plantations en montagne en partenariat avec l'ONF
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Valorisation du patrimoine historique
- Sensibilisation du public

Un autre enjeu important pour la commune est celui d'œuvrer pour la reconnaissance de la commune en zone de montagne : l'objectif est d'intégrer le classement en zone Montagne aux côtés de 131 autres communes du Pays Basque.

L'Atlas de la biodiversité communale débuté l'an dernier est essentiel pour mieux connaître la biodiversité locale afin de mieux la protéger. Il se poursuivra aux côtés du CPIE, de l'association Cistude et des habitantes et habitants d'Urrugne. Nous organiserons cette année la Fête de la nature la semaine du 21-25 mai.



## 2.2.3/ PLAN DE DECARBONATION DE LA COLLECTIVITE ET MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Notre collectivité va reconduire son engagement dans le plan de sobriété énergétique initié afin de mieux maîtriser les consommations d'énergies actuelles. Conformément aux échéanciers du plan pluriannuel d'investissement il sera donc prévu de :



- Poursuivre la rénovation progressive du patrimoine bâti communal (s'élevant actuellement à environ 22 342m<sup>2</sup>) : isolation, éclairage
- Déployer les sources de production d'énergies renouvelables
- Un travail sur la réduction des consommations en eau sera réalisé, notamment sur la mise en place d'une alternative à l'arrosage du stade par de l'eau potable ; la mise en service de la cuve de 20000L qui récupère les eaux pluviales au CTM.

La sobriété énergétique et la préservation de nos ressources étant l'affaire de tous, l'évolution de nos pratiques sera facilitée en interne (guide des écogestes), en partenariat avec les associations (charte, affichage des consommations) et avec les Urruñar.

## 2.2.4/ AGIR SUR LES MOBILITES DURABLES POUR FACILITER LES DEPLACEMENTS



La Municipalité va continuer d'agir sur ce sujet au côté du Syndicat des Mobilités.

En cette année 2025, la mise en place du nouveau réseau Txik txak devrait permettre de doubler la fréquentation des transports en commun sur le territoire communal avec une amélioration très importante du niveau de desserte tant en termes d'horaires que de fréquence.

En complément, l'objectif est de contribuer à la mutation et à la pacification de la départementale RD810 qui a vocation progressivement à accueillir des aménagements plus urbains (site propre pour la future ligne express littorale, piste cyclable, élargissement des trottoirs, franchissements piétons sécurisés, ...) et moins routiers (diminution de la vitesse, réaménagement des giratoires d'entrées de ville, etc.).

Concernant les zones desservies uniquement par un service à la demande, la ville veillera à l'effectivité de l'offre de service et le cas échéant, en cas d'évolution nécessaire, à la transformation de cette offre vers une desserte plus régulière des quartiers concernés.

Enfin, une attention particulière sera mise dans le suivi de l'expérimentation de la fermeture de la route de la Corniche qui préfigurera les solutions de long terme qui devront être mis en œuvre dans les prochaines années.





## Axe 3 : Cohésion sociale

Le plan stratégique de cohésion sociale s'inscrit dans le cadre du plan de mandature de la mairie d'Urrugne, qui vise à se concentrer principalement sur la qualité de vie des habitants d'Urrugne quel que soit leur âge. La Commune et le CCAS d'Urrugne ont finalisé la phase d'élaboration du document et visent désormais à poursuivre la dynamique partenariale afin de suivre la mise en œuvre opérationnelle des actions prioritaires dans le cadre d'une feuille de route qui sera actualisée chaque année.

Ce travail a été mené en prenant soin de partir des cycles de vie des habitants pour éviter une logique administrative, une approche uniquement centrée sur « l'offre » des dispositifs municipaux et non sur la « demande » exprimée par les besoins des habitants. Pour exemple, la question de la qualité de vie d'un senior, ce n'est pas qu'avoir un logement adapté, c'est aussi réfléchir sur son pouvoir d'agir sur la vie de la commune, sur son moyen de locomotion, sur l'urbanisme de la ville (bancs, ombre, espaces intergénérationnels), une socialisation de qualité., c'est un tout qui doit être pensé à plusieurs.

Ce projet de cohésion sociale a été présenté et mis au travail le 16 décembre 2024 avec les parties prenantes (services municipaux, associations du territoire et citoyens) et se poursuivra au travers d'ateliers trimestriels. Les bases d'un processus participatif ont été posées, chaque atelier suivant les cycles de vie et le quotidien des habitants d'Urrugne est coordonné par un binôme acteur municipal/associatif. Pour exemple, l'atelier "je travaille" est coanimé par notre chargée de mission à l'activité économique et par la mission locale.

Pour rappel, ce travail vient s'ancrer dans les services et rendre les projets opérationnels dans une logique pluriannuelle qui permet une projection du court au long terme. Les actions seront évaluées à la fin de chaque année.

## 2.3.1/ UNE VILLE AUX COTES DES AINES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITE

Le diagnostic du plan stratégique de la cohésion sociale a confirmé l'accélération du vieillissement de la population et l'apparition de nouvelles inégalités sociales. Dans cette perspective, l'action municipale doit répondre présente et activer tous les leviers publics à disposition à travers notamment le renforcement de l'action du CCAS, véritable catalyseur de la politique de cohésion sociale de la commune : services d'aide aux courses des aînées, activités de socialisation, service de transport individualisé aux seniors les plus isolés et continuité du portage de repas de 80 familles, travail social à domicile pour les situations les plus complexes. Dans cette perspective, un nouveau projet, Centre de Ressources Territorial (CRT), concernant le maintien à domicile et le parcours résidentiel a été déposé en décembre 2024 comme autres alternatives à l'Ehpad, en coopération avec les partenaires du territoire (EHPADs, SAD, Clinique SMR, Communes etc.). L'idée principale étant d'étoffer les alternatives d'accueil intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD sur le territoire.

De même, deux autres projets seront déposés en mars 2025 auprès de l'ARS et du CD64, suivant une approche multi-partenariale, à savoir un accueil de jour pour les profils en perte progressive d'autonomie ainsi qu'une plateforme de répit pour les aidants.

La prévention de l'isolement à domicile des seniors, reste une priorité grâce au projet européen Erasmus + en cours de développement, qui se clôturera mi 2026.

Enfin, un travail autour des alternatives d'hébergements intermédiaires au travers de programmes de logements inclusifs avec les bailleurs sociaux est en cours dans le cadre des opérations d'aménagements à venir.



## 2.3.2/ POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA PETITE ENFANCE ET UN SOUTIEN AUX FAMILLES ET A LA PARENTALITE



En cohérence avec la Convention Territoire Globale, la commune renforce en 2025 sa mission petite enfance et parentalité.

Notre commune poursuit le triple objectif de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil de leur jeune enfant, de soutenir la qualité d'accueil en établissement mais aussi auprès des assistantes maternelles pour honorer les besoins des jeunes enfants mais aussi de créer un réseau entre les professionnels.

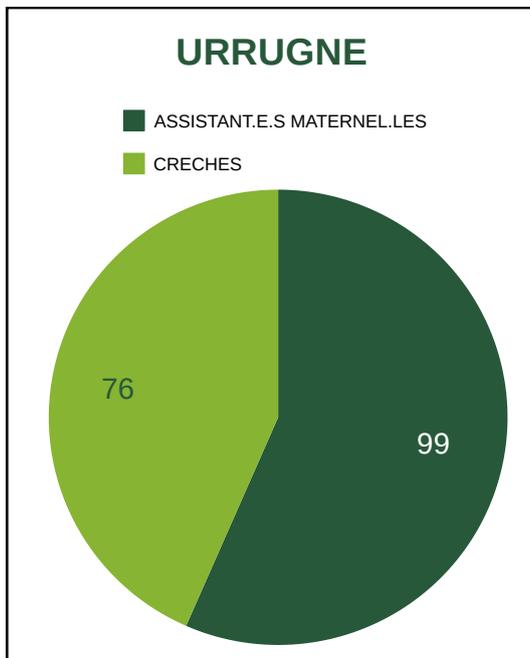
La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi positionne les communes comme autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant, en tant que commune de plus de 10000 habitants nous avons la responsabilité de :

- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil,
- Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Le Relais Petite Enfance Urbidaia, créé dans le cadre intercommunal avec Hendaye et Biriato et consolidé en 2025 avec l'observatoire du jeune enfant répond à ces objectifs et va même au-delà grâce au soutien financier de la CAF et de l'Etat via notamment l'obtention du Fond d'innovation Petite Enfance (réponse favorable à un appel à projet).

Ainsi, les assistantes maternelles qui le souhaitent sont accueillies chaque semaine avec les enfants en atelier d'éveil animé par l'éducatrice du relais petite enfance.

Des temps de rencontres réguliers sont prévus entre assistantes maternelles pour soutenir leur pratique professionnelle.



Dès janvier 2025 le Guichet unique permettra aux parents de constituer un dossier de préinscription pour toute demande d'accueil collectif. En rendez-vous individuel avec la coordinatrice petite enfance et parentalité les parents pourront trouver une écoute et les informations leur permettant de réfléchir et de se projeter vers un mode d'accueil adapté à leurs besoins et à celui de leur enfant.

Dans le cadre du service public petite enfance, des échanges interprofessionnels vont se poursuivre pour créer davantage de lien et de soutien entre les professionnels œuvrant auprès des jeunes enfants.

Nous poursuivrons notre soutien financier auprès des établissements d'accueil des jeunes enfants par une subvention d'équilibre à leur activité près de 308 364, 71 € versé par le CCAS à Kimua et Ohantzea.

En matière de parentalité, il s'agit de continuer à proposer aux parents des espaces de répit avec et sans leurs enfants, des temps de partage et de réflexion de manière régulière et diversifiée. Les actions programmées sont destinées aux parents d'enfants et d'adolescents. Elles prendront des formes différentes pour s'adapter à chacun ainsi Elgarrekin Mendian reconduit en 2025 permettra à davantage de familles encore de découvrir son environnement naturel proche. D'autres thématiques seront abordées au fil de l'année en atelier ou groupe de parents : L'estime de soi, la confiance en soi pendant les 1000 premiers jours de l'enfant, la sexualité des adolescents, l'alimentation du jeune enfant. Par ailleurs et pour s'adapter des activités d'éveil culturel seront programmées notamment durant le festival Elealai, pour le jeune public en langue basque.

Chacun de ses temps clés est accessible aux personnes en situation de handicap et gratuit. Un mode d'accueil est proposé aux enfants pour permettre aux parents de venir en couple ou favoriser la participation des familles monoparentales.

## 2.3.3/ PEDT ET CTG : FEUILLE DE ROUTE DE LA POLITIQUE EDUCATIVE 2025

Le document phare de cette politique publique est détaillée dans Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) **2024-2028**.

Le PEDT vise à rassembler la communauté éducative autour de valeurs communes et d'objectifs partagés, en élaborant des actions concertées pour garantir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale, intégrant les politiques publiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Objectifs/actions :

- Épanouissement des enfants et des jeunes : promouvoir la parentalité, encourager la créativité, développer les compétences psychosociales.
- Éducation à la citoyenneté : Soutenir l'engagement des jeunes dans la vie locale, développer leur autonomie et leur esprit critique.
- Valorisation du rôle éducatif des parents : Encourager le dialogue entre parents et professionnels, organiser des temps d'échange.
- Continuité éducative : Assurer une cohérence entre les temps scolaire, périscolaire et familial.
- Qualité des activités éducatives : Proposer des activités variées et lutter contre la sédentarité.
- Inclusion et accessibilité : Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap et lutter contre les inégalités sociales par une politique tarifaire adaptée.
- Promotion de l'Euskara : Renforcer la visibilité des activités en langue basque et sensibiliser les familles au bilinguisme.
- Sensibilisation écologique : Encourager la mobilité douce et promouvoir une alimentation saine et locale.



Complémentaire au PEDT, la Convention Territoriale Globale récemment finalisée ayant pour objectifs de partager un diagnostic et de mettre en place un plan d'action à l'échelle de la commune, du bassin de vie formé avec Biriadou et Hendaye et des 12 communes du Pôle Sud Pays Basque.

Elle couvre plusieurs thématiques : Petite enfance, enfance, jeunesse. Parentalité et animation de la vie sociale.

Grâce à cette convention, la CAF soutient la mise en œuvre des projets via le financement partiel (1,2 ETP) de quatre agents de coopération.

Au programme des actions CTG 2025 :

- La formation des coopérateurs au niveau départemental (64).
- La création d'un répertoire des ressources locales à destination des structures Enfance/ Jeunesse
- La formation de la communauté éducative sur les enjeux de la jeunesse.
- L'évolution de l'offre jeunesse, adaptée aux besoins identifiés.

Pour garantir une meilleure coordination avec l'ensemble de ces dispositifs, une nouvelle organisation des services a été mise en place dès la rentrée 2024 avec la création du Pôle Éducation Jeunesse.

Ce pôle regroupe toutes les structures dédiées à l'enfance et à la jeunesse : Affaires scolaires, ALSH, Espace Jeunes, CLAS, Conseil Municipal des enfants, restauration scolaire, activités sportives et séjours de vacances.

Le Pôle a pour objectif de mettre l'enfant et le jeune au cœur des politiques publiques.

Actions phares de 2025 :

- Renforcement des animations en lien avec le développement durable au sein des structures en partenariat avec le CPIE
- Uniformisation des grilles tarifaires (basées sur le quotient familial) des structures et révision globale de l'ensemble des tarifs.
- Création d'un guide famille : centralisation des informations, soutien aux nouveaux arrivants
- Création du service de restauration via le projet de cuisine centrale
- Pérennisation de la section bascophone au sein de l'accueil de loisirs
- Mise en place d'une politique de séjours de vacances afin de garantir des vacances accessibles, éducatives et enrichissantes pour les enfants et les jeunes.
- Développer le « aller vers » afin d'aller à la rencontre de la jeunesse et de mettre en place des actions répondant à leurs attentes.
- Pérennisation des animations sportives comme l'Animathlon et accueil d'une compétition proposée dans le cadre du plus grand tournoi international de foot pour la jeunesse, la DONOSTI CUP.

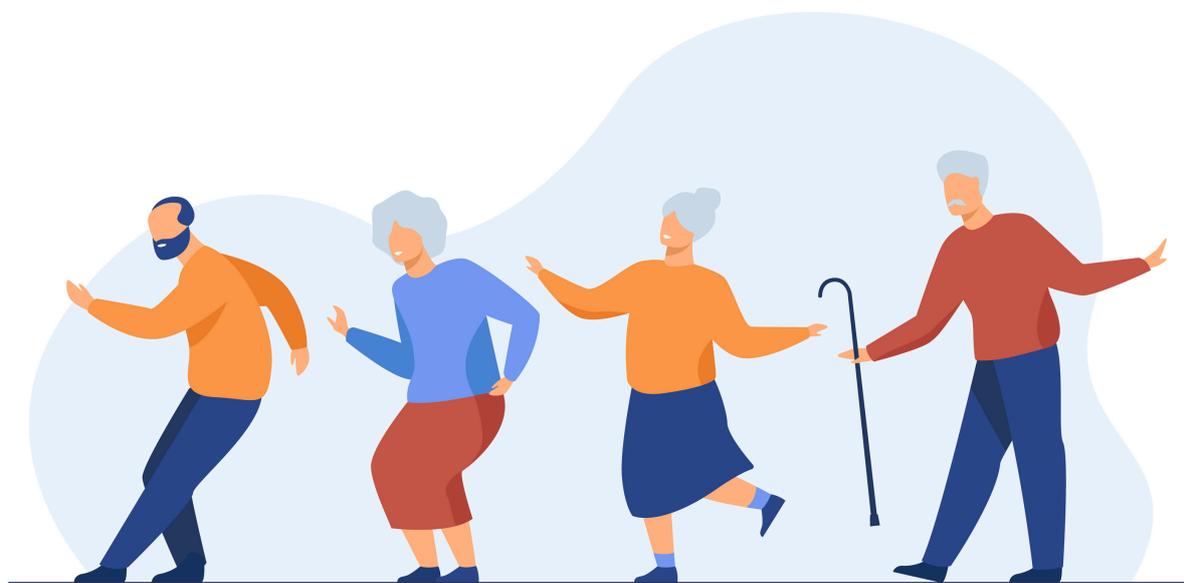
## 2.3.4/ AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES SENIORS

L'année 2025 devrait permettre de belles avancées sur cette thématique.

- Centre de ressources territorial
- Lieu "ressources séniors" qui s'articulerait autour de différents espaces de socialisation (ex : un centre de jour, une plateforme de répit). Après avoir consulté les autorités compétentes, les communes voisines, un groupe de travail composé de différents partenaires publics et privés dont trois communes (Hendaye, Biriadou et Urrugne) réfléchit aux modalités opérationnelles de ce projet qui trouverait tout son sens dans une opération urbaine du quartier du bourg d'Urrugne. Ce projet est lié à un appel à projet de l'ARS et du Conseil Département 64 qui à ce jour n'est pas encore paru.
- Les alternatives d'hébergements intermédiaires sont à l'étude, notamment au travers de programmes de logements inclusifs et de maisons partagées avec les bailleurs sociaux, dans le cadre des opérations d'aménagements à venir, notamment dans le secteur de l'OAP Presaburu.

Par ailleurs, le CCAS poursuit ses missions socles d'accompagnement des seniors :

- Les activités de socialisation de Goxo Toki
- Le service de transport individualisé aux seniors les plus isolés
- Le portage de repas
- Le travail social au CCAS et à domicile pour les situations les plus complexes



## 2.3.5/ “PROMOUVOIR L’EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS”



La commission extra-municipale Egalité “Femmes-Hommes” poursuit la mise en œuvre de son plan d’actions.

Aussi des actions de prévention, de sensibilisation et d’information seront menées sur le mois de mai notamment pour la journée mondiale en faveur des droits et de la protection des personnes lesbiennes gays bisexuelles transgenres (LGBT).

L’année sera marquée également par différents évènements autour des dates du 8 mars et du 25 novembre afin de sensibiliser tous les publics. Ainsi seront organisés exposition, concerts, spectacles, moments festifs.

Le travail de la commission se poursuivra aussi sur les deux axes définis préalablement :

- Des actions en interne, pour que la collectivité soit exemplaire en la matière : ce sont principalement des actions de formations qui seront reconduites cette année.
- Des actions sur la place des femmes dans l’espace public et la vie publique, ainsi que dans le milieu associatif ; dans ce cadre, des actions de prévention des violences sexistes et sexuelles durant les fêtes seront poursuivies.

## 2.3.6/ PROMOTION DE L'EUSKARA

En 2025, l'enjeu est de poursuivre la mise en œuvre des 3 axes du Plan euskara 2024-2028 :

1. Structuration d'une offre de service à la population bilingue, notamment par la formation de 15 agents. Ces agents occupent des postes stratégiques en lien avec la population et/ou les écoles ( état-civil, communication, écoles, milieux naturels, guichet famille, ALSH). La formation et le remplacement des agents du ALSH bénéficie d'une prise en charge à hauteur de 50% de la CAPB.
2. Transmission de la langue basque : suivi des dispositifs de la CAPB dans l'accompagnement des structures de la petite enfance (label d'accueil bilingue LEHA) et des accueils de loisirs (dispositif Euskaraz Josta, label d'accueil bilingue avec l'ouverture d'une section immersive pour les 3-6 ans pendant les vacances de février et d'avril et de deux sections 3-6 ans et 6-8 ans pendant les vacances d'été). Organisation d'un nouveau séjour itinérant, bénéficiant d'une aide de l'Eurorégion.
3. Accompagnement des acteurs sociaux et actions spécifiques de sensibilisation en direction des Urruñar :
  - Euskaraldia avec une action en partenariat avec Bai Euskarari en vue de la constitution d'une carte de la langue basque à Urrugne (recensement des acteurs privés bascophones, ceux susceptibles d'adhérer au label).
  - Proposition de manifestations communes autour des dates importantes du calendrier culturel (Gau beltza, Olentzero,)
  - Intégrer les actions de sensibilisation proposés par la CAPB (Euskararen urtaroa, Euskaraldia), les communes du pôle sud Pays Basque (une campagne de sensibilisation à l'attention des parents avec les mairies de St jean de Luz, Ciboure, Hendaye et Biriadou est prévue pour le mois de mars) et celles propres à la commune (Elealai - 8 juin 2025).



## 2.3.7/ FAIRE VIVRE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

En 2024, cette démarche a connu des avancées significatives ; en juin 2024, le Conseil municipal a fixé une nouvelle stratégie basée sur deux outils essentiels :

- La démocratie dans les quartiers permettant l'expression et la participation citoyenne, dont les modalités ont été définies dans une convention cadre (cf chapitre sur les investissements de proximité). Rappelons le tirage au sort de plus d'une centaine d'Urruñar démarchée à domicile et la participation effective de 70 citoyens au sein des conseils de quartier
- La votation de deux initiatives citoyennes au travers d'un budget participatif : « La forêt qui court » et « Sur le chemin d'Haize »

L'enjeu de 2025 reste la mise en place d'une assemblée citoyenne qui associera de manière étroite les citoyens à la décision politique sur un sujet majeur et structurant autour du vivre-ensemble.



## 2.3.8/ AU COTÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE

En 2025, la Municipalité reste fidèle à son engagement et son soutien auprès des associations avec un budget constant.

Le service Vie associative continuera de travailler à l'optimisation et la mutualisation des salles communales et à la mise en place de la transparence d'éléments de prise en compte pour l'attribution des subventions. Dans cette optique, une quantification de l'apport en nature fait aux associations bénéficiant d'une mise à disposition d'un espace communal sera évaluée.

Son rôle sera également de mettre en relation les associations et de proposer des événements communs qui favorisent une plus grande cohésion du tissu associatif.



- 3 -

# LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON IMPACT SUR LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Les projections financières présentées ci-après, visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la commune sur la période 2025-2029, dans le cadre de ce rapport sur les orientations budgétaires. Ces projections reposent sur un certain nombre d'hypothèses en fonction des informations connues à ce jour. Elles ne peuvent donc constituer des certitudes sur les niveaux exacts de dépenses ou de recettes, à fortiori dans le contexte de crise que nous traversons aujourd'hui.



## 3.1/ LE MAINTIEN D'UN SCENARIO VOLONTARISTE TOUT EN RETABLISSANT LES CAPACITES D'AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE (EPARGNE BRUTE)

Le présent scénario budgétaire s'appuie sur un travail de construction d'hypothèses de travail qui vise à retranscrire le plus sincèrement possible l'impact projeté d'un Plan Pluriannuel d'Investissements ambitieux et volontariste.

Ces investissements impliquent nécessairement des moyens humains et matériels permettant d'assurer le fonctionnement quotidien de ces équipements, à l'instar de la cuisine centrale à partir de septembre 2025.

Logiquement, la hausse tendancielle des investissements appelle ainsi une hausse des dépenses de fonctionnement.



### 3.1.1/ Le fonctionnement 2025-2029

**En matière de fonctionnement**, les dépenses augmenteront moins rapidement que les années précédentes, en vertu de la trajectoire de stabilisation souhaitée. Cela permet notamment de maintenir un niveau satisfaisant d'épargne, que la ville pourra ensuite mettre à profit pour financer les investissements de l'année prochaine.

Tout d'abord, et sous réserve de mesures non annoncées à ce jour, de portée générale et/ou statutaire, il est prévu de ramener **les charges de personnel** (012) à une hausse autour de 2 %. En 2025, le budget prévisionnel sera d'environ 6,4 M€.

L'objectif est également de tendre vers une maîtrise des dépenses des charges à caractère général (chapitre 011) avec une évolution de 2% en moyenne les prochaines années, dans la perspective d'une inflation maîtrisée, voire en décline.

Concernant ces charges à caractère général, il convient de noter en particulier pour l'année 2025 :

- La diminution prévisionnelle des coûts de l'énergie (-10% pour l'électricité) avant une nouvelle hausse à compter de 2026 (+10%)
- L'inflation qui se stabilise mais demeure à un niveau assez élevé particulièrement sur le prix des matériaux, de petits équipements, fournitures et des frais d'assurance (renouvellement des marchés assurances et voirie à bons de commande en 2025)
- La fin du recours au marché de prestation pour la restauration scolaire à compter de septembre 2025 et, en parallèle, la prise en compte de la mise en service de la cuisine centrale notamment à travers les achats alimentaires

Depuis deux ans, force est de constater la rigueur dans la gestion de ces dépenses qui s'explique notamment par un effort soutenu des services pour se conformer au cadre fixé et une politique d'achat plus rigoureuse (mise en concurrence systématique, recours à la négociation).

Enfin, la Municipalité poursuivra sa politique de subventions (chapitre 065) à travers le maintien de sa dotation au CCAS (autour de 900K€), aux associations (290K€) et aux écoles de la commune (environ 250k€).

### 3.1.2/ Les investissements 2025-2029

Le travail de prospective budgétaire engagé à l'occasion de ces Orientations Budgétaires (OB) permet de confirmer le maintien d'un bon niveau moyen d'investissements (autour de 400€ par an et par habitant) soit à hauteur de la moyenne des communes de même strate.

Ce niveau est évalué entre 5 M€ et 6M€ par an, et permet de renforcer la capacité d'agir de la commune en matière de transition écologique, sociale et culturelle.

2025	2026	2027	2028	2029
5M-6M€	5M-6M€	5M-6M€	5M-6M€	5M-6M€

Tableau 4 : Projection des investissements 2025-2029

Ce choix d'augmenter significativement le niveau d'investissement pour les cinq prochaines années, conduit à envisager une enveloppe globale comprise entre 25 et 30 M€.

Le scénario retenu prévoit un taux de réalisation moyen d'environ 75% ; il est donc proposé une dépense globale estimée à environ 22 M€ sur 5 ans, répartie comme suit.

Ces montants d'investissements peuvent se diviser en deux catégories :

- Un montant moyen de dépenses récurrentes d'investissement à hauteur de 1 500 000€ chaque année. Ces dépenses concernent les travaux d'entretien sur les bâtiments communaux, les acquisitions de véhicules pour le renouvellement de la flotte municipale, la création d'espaces verts, les travaux d'entretien de voirie et d'aménagement, les travaux de lutte contre les inondations, les aménagements de quartiers, les travaux d'éclairage public et les travaux en forêt communale.
- À ces dépenses récurrentes viennent s'ajouter les dépenses relatives aux investissements nouveaux prévus dans le cadre du Plan de Mandature : domaine de Bixikenea, projets de logements (notamment sous la forme de subventions d'équilibre à des opérateurs sociaux), grands projets d'aménagement de voirie, réhabilitation et travaux de sobriété énergétique des bâtiments communaux



Thématique	Opérations	Coût projet	Coût Net annuel moyen Mairie
Logement	OAP Iturluxea, Socorri, Kafartenea, etc.	ND	350 000 €
Mobilités	Aménagements entrées de bourg sur la RD810, voie verte Bourg-Bébobie, signalétique et stationnement, etc.	ND	ND
Economie	Projets pieds d'immeubles dans le cadre d'opérations de requalification urbaine, etc.	ND	ND
Culture, sport et associations	Création du tiers lieu de Bixikenea, autres projets d'aires de jeux sportives, etc.	5 000 000 €	1 000 000 €
Agriculture et alimentation	Construction cuisine centrale, création ferme maraichère municipale, etc.	2 500 000 €	1 250 000 €
Environnement et milieux naturels	Création d'espaces verts, ouverture des chemins communaux, gestion de la forêt	1 600 000 €	250 000 €
Transition énergétique	Travaux de sobriété des bâtiments communaux, PPI renouvellement de la flotte de véhicules municipaux, renouvellement matériel informatique, autres actions de décarbonation, etc.	2 500 000 €	400 000 €
Cohésion sociale	Création d'un Centre de ressources Territorial (CRT), lieux ressources seniors, plateforme de répit, microcrèches, etc.	ND	ND
Education jeunesse	Rénovation et entretien des écoles, aires de jeux, etc.	500 000 €	100 000 €
Cadre de vie et aménagements de quartier	Travaux concessions cimetières, réfection des voiries communales, travaux de sécurisation des ouvrages d'arts, entretien des chemins communaux, investissements de proximité (aménagement espaces publics dans le cadre de la séquence démocratique des conseils de quartier), budget participatif, etc.	5 000 000 €	1 000 000 €

Tableau 5 : Tableau PPI par grande thématique

## Précaution de lecture

Ce tableau PPI 2025-2029 n'est pas une liste exhaustive de tous les investissements d'ici 5 ans. Il donne à voir une projection financière de la mise en œuvre des politiques publiques par thème sur ce mandat et au-delà jusqu'à 2029.

## Principaux postes d'investissement pressentis pour 2025

Le Budget Primitif de 2025 permettra d'apporter une vision détaillée de l'ensemble des lignes d'investissement. A ce jour, il convient d'ores et déjà de prendre en compte quatre postes budgétaires « incompressibles » :

- Les quarts de crédit votés pour 2025 : 550 000€ comprenant les 300 000€ pour la création de la ferme maraichère
- Les reports de 2024 : 550 000€
- Le déficit de 2024 : 150 000€
- Remboursement d'emprunt et annuités EPFL : 575 000€

Concernant les grands projets, citons par exemple :

- Construction de la cuisine centrale : 2 120 000€
- Aide au logement : 300 000€
- Travaux Domaine de Bixikenea : environ 800 000 €
- Aménagement des espaces publics et des quartiers : 100 000€
- Budgets participatifs : 100 000€
- Voirie : 300 000€
- Renouvellement véhicules et matériels (nacelle) : 120 000€
- Reprise concession cimetièrre : 90 000€

## 3.2/ LES MODALITES DE FINANCEMENT

Dans ce scénario, le financement repose sur les trois piliers principaux selon une répartition assez classique pour le bloc communal, à savoir :

Epargne nette : 30%

Subventions et participations : 40%

Emprunt : 30% dans le but de financer notamment les projets de cuisine centrale et/ou la rénovation de Bixikenea

En d'autres termes, pour la Municipalité, l'objectif principal est de **maintenir un niveau suffisant d'épargne nette (estimée autour d'un million d'euros)**. Pour concrétiser cet objectif, tous les leviers à disposition de la commune seront actionnés en matière de recettes à l'exception de la fiscalité pour les habitants de la commune.

### 3.2.1/ Pas de hausse généralisée de la fiscalité programmée en 2025

Depuis 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties constitue le principal, pour ne pas dire l'unique, levier fiscal à disposition des communes.

Après le choix de procéder à une légère augmentation des taux en 2024 (suite à une pause de 2 années), il est envisagé de ne pas recourir à une nouvelle hausse en 2025. Cependant, la dynamique fiscale de la commune est particulièrement contrainte :

- Les recettes liées aux Droits de mutation sur la commune continuent de diminuer : elles sont passées de 1,2M€ en 2021 à 700 000 euros en 2023 et vraisemblablement à moins de 550 000€ en 2025.
- L'érosion de la Dotation Globale de fonctionnement de l'Etat se poursuit et pourrait passer en dessous des 600 000€ cette année
- Enfin, le niveau structurellement bas de la fiscalité à Urrugne est à souligner et malgré l'augmentation du taux de taxe foncière l'année dernière, ce dernier demeurera très largement en dessous des communes de même strate

Dans cette perspective, la mesure de décorrélation des taux d'imposition entre la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourrait constituer une opportunité pour la commune afin de maintenir une dynamique fiscale intéressante, pour équilibrer les pertes de recettes évoquées ci-dessus.

### 3.2.2/ Mieux solliciter les financements de nos partenaires et en particulier l'Etat

L'objectif est d'augmenter significativement le concours de partenaires (Etat, notamment avec le plan France Relance, le fonds vert, la Région, le Département, les fonds européens ainsi que la Communauté d'agglomération Pays Basque...) dans le financement des projets d'investissement de la collectivité.

Néanmoins, le contexte budgétaire oblige à la plus grande prudence : le Département et l'agglomération Pays Basque ont déjà annoncé une baisse de leur intervention du fait des décisions budgétaires nationales à venir.

Dans cette perspective, la prospective budgétaire 2025-2029 nous conduit de façon proactive à retenir le taux de 40% des dépenses d'investissement financés par des tiers même si certains grands projets permettront d'atteindre des taux de financement supérieurs à l'instar de la cuisine centrale dont l'objectif est d'atteindre les 70% d'aides extérieures.

En 2025, et sous réserve de l'adoption du PLF dans la version du Sénat, la commune devrait obtenir un remboursement record de TVA (FCTVA de plus de 750 000€).

### 3.2.3/ Activer de nouvelles recettes

La Municipalité a pour objectif d'obtenir des recettes substantielles en étudiant notamment l'opportunité de procéder à une ou plusieurs cessions foncières et immobilières appartenant à la commune et aujourd'hui non valorisées.

Dans le budget 2025, ces ventes sont estimées autour de 550 000€.

En dehors de cette perspective de recette exceptionnelle qui entre dans le volet recette des investissements, le scénario vise une augmentation de 2% des redevances et utilisations du domaine permettant d'obtenir des recettes de fonctionnement plus robustes.

Dans l'attente d'une concertation avec les usagers des différents services publics, il est à ce jour trop prématuré de tabler sur la prise en compte de nouvelles recettes tirées de la révision de la politique tarifaire des services communaux et qui ne s'appliquera pas avant septembre 2025.

### 3.2.4/ Activer l'emprunt de manière maîtrisée

Si le taux d'épargne brute se stabilise autour de 10%, la commune gardera intacte sa capacité de désendettement et ce à un stade supérieur à la moyenne des communes de même strate.

Ce levier pourrait alors être activé exceptionnellement dans le cadre de grands projets à forte valeur patrimoniale.

En K€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	8521	9177	10163	10961 (+7.8%)	10866 (-1%)	11083 (+2%)	12125 (+2%)	12488 (+2%)
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	10425	10990	11062	11540 (+4.3%)	11905 (+3%)	12143 (+2%)	12329 (+2%)	12698 (+2%)
<b>Autofinancement</b>	1904	1813	899	579	1039	1060	204	210
<b>Rembst capital dette</b>	238	245	252	406	460	480	442	300
<b>Dépenses d'Investissement</b>	1669	3837	7777	4500	4500	4500	4500	4500
<b>Recettes d'Investissement</b>	1909	4126	7530	2000	2500 (FCTV A 2023)	1800	2000	1800
<b>Besoin en financement</b>				2613	2201	2854	2611	2663

Tableau 6 : Tableau de synthèse à la prospective des dépenses et recettes de fonctionnement et des investissements - 2021/2028

## ANNEXE : Données RH relatives aux effectifs et aux éléments de rémunération

Les dépenses de personnel sont le poste de dépenses de fonctionnement le plus important.

Aussi, et comme le prévoit le décret du 24 juin 2016 pour les villes de plus de 10 00 habitants, le débat d'orientation budgétaire est-il l'occasion de donner quelques informations relatives à ce poste de dépenses ; ces informations concernent la structure des effectifs, la répartition des éléments de rémunération et la durée effective du travail dans la collectivité.

### a/ La structure des effectifs

Au 1er janvier 2025, il y a 157 postes permanents ouverts dont 135 sont pourvus dont 7 temps non complet.

➔ Détail du tableau des effectifs cf fichier Excel

### b/ La répartition des éléments de rémunération sur les deux dernières années (Données du compte administratif)

2024	Traitement indiciaire	NBI	IHTS	RI	Avantage en nature
<u>Titulaires</u>	3 037 710	21 042	25 036	647 536	2 645
<u>Non titulaires</u>	422 052	0	5 835	62 141	0
2023					
<u>Titulaires</u>	2 861 531	18 799	24 233	539 062	2 571
<u>Non titulaires</u>	398 085	0	15 214	51 386	0

### c/ La durée effective du travail dans la collectivité

Conformément à la loi de transformation de la fonction publique Territoriale qui a réaffirmé le principe de réaliser 1 607 heures de travail annuelles, une délibération a été adoptée le 15 décembre 2021 avec une application au 1er janvier 2022.

## FORMATION

En 2023, 298 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent.

Nombre moyen de jours de formation : 2,1 jours par agent permanent.

91 385 € ont été consacrés à la formation en 2023 répartis comme suit :

- CNFPT au titre de la cotisation 32,2 %
- Autres organismes 39,2 %
- Formation des apprentis 16,5 %
- Frais de déplacement 9,7 %